

PAR COURRIEL

Le 18 décembre 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202511-75

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 24 novembre 2025.

La recherche a permis de repérer un document concernant votre demande qui vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint. Toutefois, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 53 et 54 de cette loi.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

Diagnostic de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent dans une perspective d'augmenter les volumes de bois récoltés et transformés par les usines régionales

MARS 2014

(Version confidentielle)




PIERRE MATHIEU
FORESTERIE CONSEIL INC.

Ce document a été produit par Pierre Mathieu, foresterie conseils inc.

Original signé par :

Date : Le 31 mars 2014

Pierre Mathieu, ing.f., MGP

Pierre Mathieu, foresterie conseils inc.



« En aménagement des forêts privées, les propriétaires sont plus importants que les arbres ! »

Gilbert Paillé, Ph. D., ingénieur forestier (ex sous-ministre des Forêts du Québec)

Tiré de «L'aménagement des forêts privées du Québec», publié par le Fonds de recherche de l'Université Laval (FRUL), Bulletin no 14, 1976, p. 46.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	i
Liste des tableaux	ii
Liste des schémas	ii
Liste des figures	ii
Liste des annexes	iii
1 Préambule (Lettre du directeur général du MRN aux organismes et personnes consultés).....	1
2 Enjeux pour la direction générale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Ressources naturelles	4
3 Introduction.....	5
3.1 Mandat du consultant.....	5
3.2 Méthodologie de l'étude	5
3.3 Profil sommaire des intervenants sollicités	7
3.4 Limites de la présente étude.....	8
4 Contexte du mandat.....	9
4.1 Contexte social et forestier général	9
4.2 Les principaux acteurs.....	9
4.3 Quelques impacts de la crise forestière sur la consommation des usines de transformation	15
4.4 Quelques impacts de la crise forestière sur la récolte des bois en forêt privée	18
5 Estimation de cibles de parts de marché pour les bois de trituration.....	19
5.1 Le potentiel de mise en marché du bois de sciage et de bois de trituration	19
5.2 Estimé des volumes mis en marché en 2012 et des volumes disponibles.....	20
5.3 Des cibles d'augmentation de parts de marché pour les bois de trituration.....	21
5.2.1 Le marché du bois de sciage	21
5.2.2 Le marché	22
6 Contexte de la synergie d'affaires entre les principaux intervenants	23
7 Principaux enjeux stratégiques pour l'avenir de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent dans un contexte d'augmenter la part de marché dans l'approvisionnement des usines régionales.....	24

8	Situation actuelle de la forêt privée au Bas-saint-Laurent : principaux constats, pistes de solutions et conditions préalables	25
9	Résumé des pistes de solutions dans le cadre actuel.....	32
10	Autres éléments pour lier davantage l'aide gouvernementale à la récolte de bois dans un cadre modifié 34	
11	Conclusion	36
	Liste des annexes.....	37

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Profil sommaire des intervenants sollicités et des répondants au questionnaire.....	7
Tableau 2 : Volumes transigés de 2005 à 2012 pour le territoire du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent	17
Tableau 3 : Estimé des volumes mobilisables par qualité pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent	19
Tableau 4 : Estimé des volumes mis en marché en 2012 et des volumes disponibles pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent	21
Tableau 5 : Augmenter le niveau de la mise en marché en provenance de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent et des volumes de bois consommés par les usines du Bas-Saint-Laurent	26
Tableau 6 : Améliorer la synergie d'affaires entre les principaux acteurs de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent	31

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1 : Volet de la mise en marché des bois.....	32
Schéma 2 : Volet de la récolte des bois	33
Schéma 3 : Volet de la synergie d'affaires.....	34

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution en %, entre 2009-2010 et 2012-2013, des travaux d'aménagement forestier selon l'aide regroupée et l'aide individuelle.....	12
Figure 2 : Évolution en %, entre 2003 et 2012, des volumes en provenance de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent destinés aux usines du Bas-Saint-Laurent	15

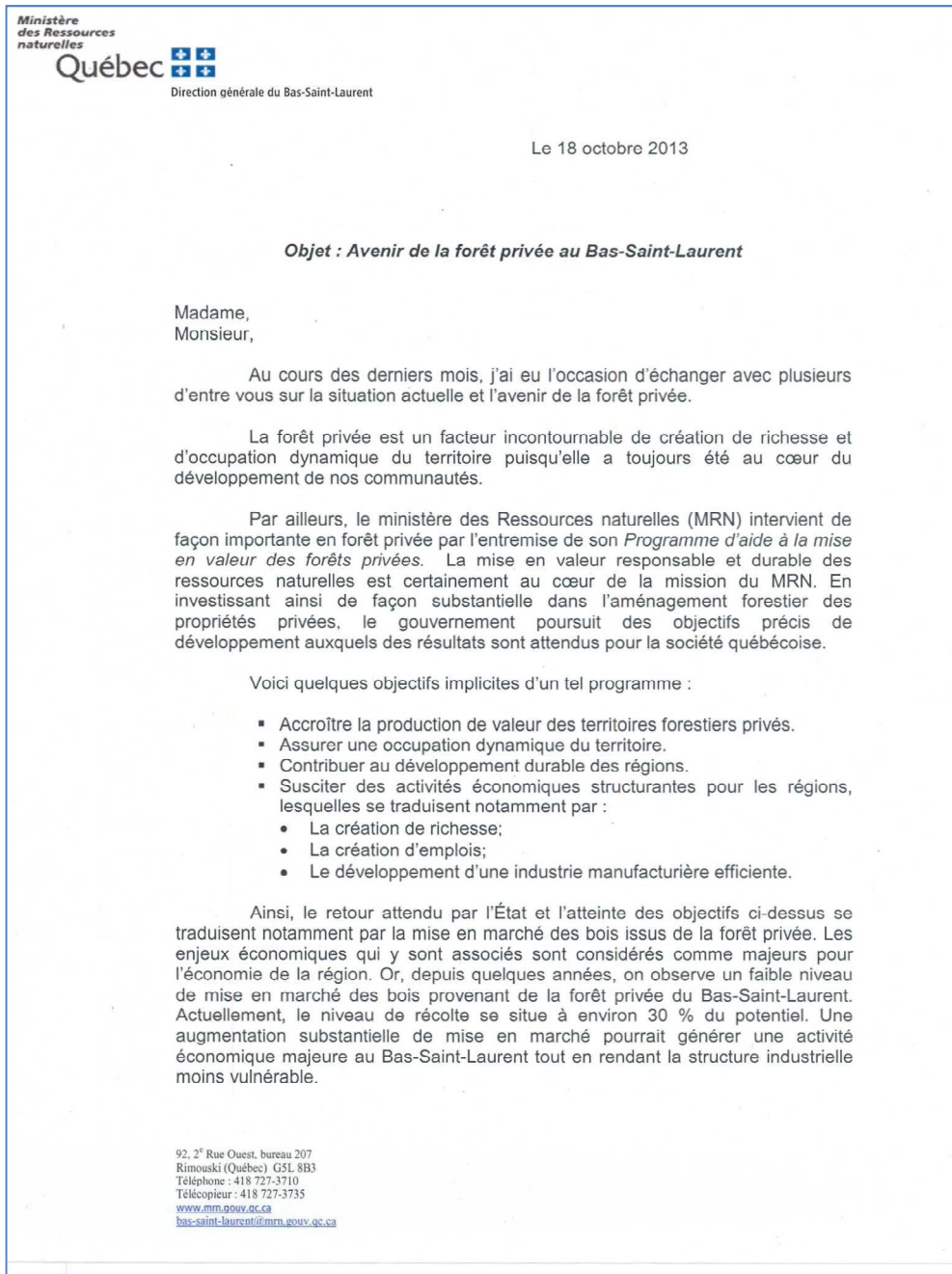
Figure 3 : Évolution en %, entre 2003 et 2012, des volumes consommés selon les sources, par les usines de pâtes, papiers et panneaux du Bas-Saint-Laurent	16
---	----

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire de base	38
Annexe 2 : Contexte et enjeux du mandat (transmis le 5 novembre 2013 avec le questionnaire de base)	40
Annexe 3 : Liste des intervenants consultés.....	43
Annexe 4 : Questionnaire ciblé sur les enjeux municipaux	44
Annexe 5 : Liste des MRC consultées	44
Annexe 6 : Schéma des principaux intervenants du secteur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.....	45
Annexe 7 : Évolution de la consommation des bois de la forêt privée par les usines du Bas-Saint-Laurent, pour les années 2003, 2006, 2009 et 2012	46
Annexe 8 : Évolution de la consommation des bois, par source, par les usines de pâtes, papiers et panneaux du Bas-Saint-Laurent pour les années 2003, 2006, 2009 et 2012	47
Annexe 9 : Sommaire des principaux commentaires retenus des intervenants	48
Annexe 10 : Sommaire des principaux commentaires du milieu municipal.....	62

1 PRÉAMBULE (LETTRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU MRN AUX ORGANISMES ET PERSONNES CONSULTÉS)

Le 18 octobre 2013, M. Paul Saint-Laurent, directeur général de la région du Bas-Saint-Laurent du ministère des Ressources naturelles (MRN) a transmis la lettre suivante aux principaux intervenants forestiers de la région leur demandant de collaborer à la réalisation du mandat confié au consultant.



Par ailleurs, nous sommes à même de constater que les tensions sont importantes entre les principaux acteurs de la forêt privée. À terme, cette situation pourrait entraîner des impacts sur la mise en marché et sur le développement socioéconomique de notre région. Ainsi, dans le but d'y voir un peu plus clair, la Direction générale du Ministère a mandaté un consultant, M. Pierre Mathieu, afin de produire dans les prochaines semaines une analyse diagnostic de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent.

Il est important de vous préciser que les objectifs poursuivis par la Direction générale dans cette démarche sont les suivants :

- Assurer le maintien du programme d'aménagement de la forêt privée et une augmentation de son efficience.
- Accroître la mise en marché des bois, établissement d'une cible optimale (augmenter la part de la forêt privée dans l'approvisionnement des entreprises en région).
- Assurer que la forêt privée contribue davantage et de manière efficiente à la création de richesse afin de favoriser le positionnement concurrentiel des entreprises.
- Décrire le fonctionnement actuel de la forêt privée, déterminer ses limites dans le contexte actuel en interpellant directement les acteurs.
- Démarrer un processus concret de réflexion basé sur la défense des acquis sur le plan de l'aménagement, une plus grande confiance et une amélioration de la synergie entre les partenaires, ainsi que la stabilisation et le développement de la structure industrielle régionale.

Le Ministère demande à tous les partenaires interpellés de participer pleinement à cet important exercice, et ce, dans l'intérêt économique et social de la région. Nous espérons de tout cœur que la région saura, encore une fois, se distinguer et innover dans la mise en place d'un nouveau partenariat et que la présente démarche permettra de faire évoluer le modèle d'affaires de la forêt privée afin d'assurer la prospérité et le développement durable de notre région.

Au cours des prochaines semaines, M. Mathieu communiquera avec vous afin de solliciter votre accord à contribuer à cette étude. Cette démarche est confidentielle. Le consultant va s'assurer qu'aucun lien ne puisse être fait entre un auteur et un commentaire.

Les résultats du rapport final du consultant seront présentés aux intervenants régionaux vers la fin février 2014.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur général,

Original signé

Paul Saint-Laurent, ing. f.

c. c. : Ronald Brizard, Direction générale de l'aménagement durable des forêts
Jean-Sylvain Lebel, sous-ministre associé aux Opérations régionales
Pierre Mathieu, consultant

2 ENJEUX POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU BAS-SAINT-LAURENT DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES¹

« Le MRN intervient de façon importante en forêt privée par l'entremise de son programme d'aide à la forêt privée. En investissant ainsi de façon substantielle dans l'aménagement forestier des propriétés privées, le gouvernement poursuit certainement des objectifs précis de développement et est en droit de s'attendre à des retours pour la société québécoise.

Voici quelques objectifs implicites d'un tel programme :

- *Accroître la production de valeur des territoires forestiers privés.*
- *Assurer une occupation dynamique du territoire québécois.*
- *Contribuer au développement durable des régions.*
- *Susciter des activités économiques structurantes pour les régions, lesquelles se traduisent notamment par :*
 - *La création de richesse;*
 - *La création d'emplois;*
 - *Le développement d'une industrie manufacturière efficiente.*

Ainsi, le retour attendu par l'État et l'atteinte des objectifs ci-dessus se traduit notamment par la mise en marché des bois issus de la forêt privée. Pour le MRN, les enjeux économiques associés au faible niveau de mise en marché des bois de la forêt privée sont considérés comme majeurs pour l'économie de la région.

Enfin, le Programme d'aménagement des forêts privées constitue un levier important pour la mise en valeur, notamment pour contribuer à la mise en marché des bois. Ce programme doit nécessairement s'inscrire dans les objectifs et contribuer ainsi à la plus grande efficacité des activités d'aménagement et d'approvisionnement de la structure industrielle forestière. Par l'entremise de ces différents programmes, le MRN est à la recherche d'un effet de levier structurant pour la région. Par ailleurs, la reddition de compte et l'atteinte des objectifs sont importantes dans le maintien d'un programme qui est nécessairement en compétition avec les autres demandes formulées aux autorités gouvernementales. Enfin, il faut noter comme facteur de risque la pression des autres régions pour voir leurs budgets d'aménagement augmenter ainsi qu'une comparaison des avantages d'une région à l'autre. Pour conserver ses avantages et maintenir et développer son secteur forestier, la région doit pouvoir compter sur un diagnostic précis permettant d'en arriver à des pistes d'amélioration.

L'absence de confiance entre les partenaires est telle, que les entreprises ne sont pas prêtes à délaissier les approvisionnements en provenance de l'extérieur du Québec en faveur d'une augmentation des achats de la forêt privée à proximité des usines. Cette dépendance des approvisionnements en provenance de l'extérieur de la région et de la province a une incidence sur les coûts de transport, mais surtout fragilise la structure industrielle à moyen et long terme. La performance du secteur industriel forestier et le développement d'une industrie de la transformation innovante doivent nécessairement être basés sur un approvisionnement sécuritaire à des coûts concurrentiels. Par ailleurs, il y a une synergie importante entre les différents utilisateurs de fibre en région, notamment dans les retours de transport. Ainsi, la fermeture d'une entreprise pourrait avoir un effet domino désastreux sur l'ensemble du secteur.»

¹ Texte de mise en situation transmis au consultant par la Direction générale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Ressources naturelles.

3 INTRODUCTION

3.1 MANDAT DU CONSULTANT

À l'aube d'une reprise dans le secteur de l'industrie du bois et l'horizon du renouvellement du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée au-delà du 31 mars 2015, le MRN souhaite disposer d'une analyse diagnostic de la situation de la forêt privée et l'identification de pistes d'amélioration. L'objectif général du MRN vise à cerner les bases d'un nouveau partenariat fondé sur une plus grande synergie entre les acteurs qui pourrait conduire à une augmentation des volumes récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent.

Les objectifs spécifiques visés par le MRN, région du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre du présent mandat:

- Maintien du programme d'aménagement de la forêt privée et une augmentation de son efficience.
- Accroître la mise en marché des bois, établissement d'une cible optimale (augmenter la part de la forêt privée dans l'approvisionnement des entreprises en région).
- Assurer que la forêt privée contribue davantage et de manière efficiente à la création de richesse afin de favoriser le positionnement concurrentiel des entreprises.
- Définir le modèle d'affaires actuel de la forêt privée, déterminer ses limites dans le contexte actuel en interpellant directement les acteurs.
- Démarrer un processus concret visant le renouvellement du modèle d'affaires basé sur la défense des acquis sur le plan de l'aménagement, une plus grande confiance et une amélioration de la synergie entre les partenaires, ainsi que la stabilisation et le développement de la structure industrielle régionale.

Les livrables par le consultant :

- Établir un diagnostic de la situation actuelle de la mise en marché et du modèle d'affaires de la forêt privée (résultats et limites) ;
- Identifier les enjeux stratégiques incontournables ;
- Identifier et proposer des pistes d'action visant à redéfinir la synergie d'affaires en forêt privée;
- Proposer des mesures concrètes pour enclencher des changements structuraux recherchés.

3.2 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La méthodologie de l'étude est basée principalement sur la réalisation d'entrevues en personne auprès des principaux intervenants concernés par la forêt privée dans la région du Bas-Saint-Laurent à l'aide d'un questionnaire comprenant sept (7) questions ouvertes. Le questionnaire a aussi été envoyé à des intervenants sans rendez-vous. Les questionnaires ont été envoyés par courriel le ou vers le 5 novembre 2013.

Le questionnaire soumis aux intervenants les invitait à répondre à la question générale suivante :

« Que pouvez-vous faire de plus ou quelles mesures ou changement au modèle actuel pourraient favoriser une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ? »

Le 15 janvier 2014, la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent a confié un mandat complémentaire au consultant dans le but de consulter les préfets des huit (8) MRC du territoire. En plus du questionnaire de base, des questions ciblées sur les enjeux pour le milieu municipal ont été ajoutées.

Un comité-conseil, dont la composition a été proposée par la direction générale du MRN, a assisté le consultant dans sa démarche. Le comité était composé des personnes suivantes :

- Mme Geneviève Constancis, directrice, Ressources naturelles et Territoire, Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉ)
- M. Paul Saint-Laurent, directeur général, MRN, région du Bas-Saint-Laurent
- M. Charles Banville, directeur des affaires régionales, MRN, région du Bas-Saint-Laurent
- M. André Gélinas, responsable de la division de la forêt privée, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestier, MRN
- M. Robert Savoie, responsable régional des opérations, MRN, région du Bas-Saint-Laurent
- **53-54**

Le comité s'est réuni à cinq (5) reprises.

Le tableau suivant présente les principales étapes de réalisation de la présente étude.

Date ou période	Étapes de réalisation	Référence dans ce rapport
Le ou vers le 18 octobre 2013	Envoi d'une lettre du directeur général du MRN aux organismes et aux principaux intervenants énonçant la problématique, les objectifs du MRN et annonçant l'engagement d'un consultant pour consulter les principaux intervenants afin d'établir un diagnostic de la forêt privé du Bas-Saint-Laurent.	Préambule
Le 5 novembre 2013	Envoi d'un questionnaire de référence par courriel comprenant sept (7) questions ouvertes transmis à 39 intervenants dans le secteur forestier de la région du Bas-Saint-Laurent. Une entrevue en personne a été sollicitée auprès d'une vingtaine d'entre eux. Le questionnaire était accompagné d'un court texte de 3 pages décrivant le contexte du mandat et les enjeux.	Annexe 1 : Questionnaire de base Annexe 2 : Contexte et enjeux du mandat (transmis avec le questionnaire de base)
Semaines du 18, 25 novembre et 2 décembre 2013	Rencontres avec les intervenants visés. Entrevues téléphoniques avec les autres intervenants.	Annexe 3 : Liste des intervenants consultés
6 décembre 2013	Date limite pour la réception des commentaires. Rencontre du conseil d'administration du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent	
8 janvier 2014	Rencontre du président et du directeur général du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent	
13 janvier 2014	Réception du dernier questionnaire complété du groupe des intervenants	
15 janvier 2014	Mandat complémentaire de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour consulter les préfets des huit (8) MRC du territoire en ajoutant des questions ciblées sur les enjeux pour le milieu municipal.	
27 janvier 2014	Envoi d'un questionnaire ciblé par courriel aux préfets des	Annexe 4 : Questionnaire

Date ou période	Étapes de réalisation	Référence dans ce rapport
	MRC en plus du questionnaire transmis	ciblé sur les enjeux municipaux
Semaine du 17 février 2014	Rencontre avec les MRC	Annexe 5 : Liste des MRC consultées
17 mars 2014	Réception du dernier questionnaire complété du groupe des MRC	

3.3 PROFIL SOMMAIRE DES INTERVENANTS SOLLICITÉS

La liste des intervenants et organismes invités à participer à la consultation a été proposée dans un premier temps par la Direction générale du Bas-Saint-Laurent du MRN. Celle-ci a été révisée et complétée par le comité-conseil.

Pour ce qui est de la consultation des MRC, les coordonnées nous ont été transmises par la CRÉ du Bas-Saint-Laurent.

Le tableau 1 présente le profil sommaire des intervenants sollicités et des répondants au questionnaire.

Tableau 1 : Profil sommaire des intervenants sollicités et des répondants au questionnaire

Type d'intervenants et d'organismes	Nombre d'intervenants et organismes sollicités	Nombre d'intervenants et organismes ayant répondu
Conseillers forestiers indépendants	4	3
Grands producteurs forestiers	2	2
Organismes de gestion en commun	8	7
Autres organismes	3	3
Syndicat de producteurs forestiers	2	2
Usines de transformation du bois	17	8
Autre intervenant	1	1
Municipalités régionales de comté (MRC)	8	7

3.4 LIMITES DE LA PRÉSENTE ÉTUDE

Compte tenu de la portée limitée de temps imparti de même que du budget du présent mandat, le rapport met l'accent volontairement sur le territoire du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent qui occupe la majeure partie de la région administrative du Bas-Saint-Laurent pour la mise en marché et qui est concerné au premier plan par la question des tensions évoquées dans la lettre du 18 octobre 2013 du directeur général du MRN de la région du Bas-Saint-Laurent.

La présente étude s'appuie sur des constats et pistes de solutions qui proviennent de l'analyse des commentaires et informations fournies par les participants ayant contribué à la réalisation de diagnostic ainsi que de documents publics mis à notre disposition par le MRN ou pouvant être consultés sur Internet.

Chaque intervenant a répondu au questionnaire de façon volontaire. L'information ainsi reçue est considérée factuelle, complète à moins d'indication contraire, et juste. Le cadre de ce mandat ne prévoit pas une revue et une vérification plus détaillée. Pour certains cas, des précisions ont été demandées afin d'éclaircir des réponses ou des commentaires².

Nos lettres transmises aux intervenants (5 novembre 2013 pour les intervenants ayant été sollicité avec le questionnaire de base et le 27 janvier 2014 pour les préfets des MRC) mentionnaient la portée confidentielle de la démarche et le consultant. Il y était indiqué que le consultant devait s'assurer « qu'aucun lien ne puisse être fait dans le rapport entre un auteur et un commentaire. »

Le présent mandat est complexe en soi et se situe dans le temps au moment où les principaux intervenants sont en conflit d'organisation et aussi de personnalités depuis plusieurs mois, ce qui augmente le niveau de tension et de sensibilité à la critique.

La lecture et le recoupage des divers commentaires et propositions reçues nous enseignent que pour faciliter l'atteinte des objectifs du mandat il est préférable de ne pas publier les commentaires des divers intervenants.

De ce fait, nous recommandons de ne pas publier ce rapport sans en extraire les annexes 9 et 10.

Tout au long de la réalisation de ce mandat et de la rédaction du présent rapport, deux processus étaient en voie de réalisation et dont les résultats pourraient éventuellement influencer certaines pistes de solutions :

- * La révision par l'Agence de la grille des taux des traitements sylvicoles pour l'année 2014-2015 ;
- * La consultation du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée lancée dans la foulée du Rendez-vous de la forêt québécoise tenue en novembre 2013 (rapport final prévu pour le 30 juin 2014).

² Le 8 janvier 2014, le Syndicat a remis au consultant, de façon volontaire, un document intitulé 'Mémoire présenté par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent dans le cadre d'un projet d'étude sur la mobilisation des bois de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent'. Ce texte, dont une nouvelle version a été produite vers le 25 mars 2014, peut être obtenu en communiquant directement avec ce Syndicat.

4 CONTEXTE DU MANDAT

4.1 CONTEXTE SOCIAL ET FORESTIER GÉNÉRAL

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent représente approximativement 50 % du territoire de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (1 115 000 hectares) et occupe une place prépondérante dans l'économie régionale. Celle-ci a toujours été associée à la vitalité des communautés agroforestières et l'occupation du territoire. Ainsi, historiquement les travaux d'aménagement, récolte et sylviculture, ont contribué depuis les années 70 de façon importante au dynamisme des milieux ruraux et à la survie de communautés. Les investissements sylvicoles de l'État en forêt privée ont permis à la région de se démarquer par rapport au reste du Québec. Encore aujourd'hui, un peu un plus de 30 % (31,5 % en 2012-13, soit environ 12,86 M\$) des contributions gouvernementales en forêt privée (programme de mise en valeur de la forêt privée [PMVFP], programme d'investissements sylvicoles [PIS] et le programme de création d'emplois), sont investis dans cette région. Le PMVFP, représentant un peu plus de 7 M\$ des contributions gouvernementales dans le Bas-Saint-Laurent³. L'aide à l'aménagement forestier, répartie entre le volet regroupé et l'aide individuelle, constitue la pierre angulaire de la mise en valeur de la forêt privée et du développement des communautés forestières.

La région compte environ 12 500 propriétaires forestiers (possédant 4 ha et plus) (128 000 pour l'ensemble du Québec) dont 7 000 sont producteurs forestiers reconnus, soit une proportion de 56 % (27 % pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Québec). La région se démarque également par la plus forte proportion de propriétaires qui disposent d'un plan d'aménagement pour leur propriété (69 % contre 55 % pour le Québec). Environ le même pourcentage a reçu une aide financière au cours des cinq (5) dernières années. Ceux-ci consultent davantage leur conseiller forestier concernant la planification et la réalisation de travaux d'aménagement⁴. Le profil des nouveaux propriétaires forestiers semble évoluer rapidement.

4.2 LES PRINCIPAUX ACTEURS

Comme le montre le schéma présenté à l'annexe 6, la région du Bas-Saint-Laurent est très bien outillée en organismes intervenant en forêt privée. Voici, outre le MRN, une brève présentation des cinq (5) principaux acteurs en lien avec le présent mandat :

- L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (Agence) ;
- Les Organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent (OGC) ;
- Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Syndicat) ;⁵
- Les titulaires de permis d'exploitation d'usines ;
- Les Municipalités régionales de comté (MRC).

³ Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

⁴ Source : Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées, Coté et al, 2012.

⁵ Bien que le territoire de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (qui correspond à celle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent) inclue une partie du territoire du Syndicat des producteurs de la Côte-du-Sud, la situation conflictuelle décrite dans la lettre du directeur général du MRN et les consultations conduites en cours de mandat nous a invités à concentrer notre mandat sur la situation concernant le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (Agence) gère depuis 1996 les programmes d'aménagement dédiés à la forêt privée. L'Agence est un organisme à but non lucratif formé de quatre (4) partenaires⁶ dont le mandat est d'orienter le développement de la forêt privée de son territoire, et cela dans un esprit de concertation et en prenant des décisions par consensus. Ainsi, l'Agence est un acteur clé avec la gestion d'une enveloppe budgétaire de près de 13 M\$ qui constitue un levier économique structurant pour la région. De plus, l'Agence joue un rôle premier plan en ce qui concerne l'adoption d'orientations stratégiques découlant du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV). L'Agence a rendu public en 2013 la 2^e génération du PPMV. Les volets Connaissance (I) et Stratégie (II) présentent un portrait détaillé des propriétaires, de la forêt et des enjeux forestiers⁷. Soulignons que le PPMV prend en compte, notamment, des enjeux régionaux et les orientations stratégiques du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) applicables à la forêt privée. Le PRDIRT, déposé en décembre 2010, a été préparé par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent (CRRNT) et adopté par la CRÉ.

Le portrait forestier rendu public au début de 2013 montre une forte augmentation du volume sur pied due à l'amélioration des connaissances et surtout aux efforts d'aménagement des 40 dernières années. Le portrait montre aussi que les stades de développement de la forêt sont relativement équilibrés. Cet équilibre est cependant fragile, car son maintien est tributaire de la continuation des travaux d'aménagement et l'augmentation de la récolte. Trois grands constats se dégagent du PPMV :

- Des superficies importantes de peuplements feuillus ou mixtes dominés par les feuillus intolérants, dont 75% ont 50 ans et plus;
- Des superficies importantes de plantation prêtes à l'éclaircie commerciale ou qui seront prêtes prochainement;
- Le recours à la régénération naturelle pour assurer l'établissement d'une proportion importante des peuplements de l'avenir.

L'Agence a entrepris en 2006 un important virage pour améliorer l'efficacité du programme en réaffectant des fonds davantage vers les coupes partielles, soit vers l'éclaircie précommerciale et commerciale. Ces fonds provenaient de réductions de coûts dans le reboisement, les plans d'aménagement, la voirie et un contrôle serré de ses dépenses de fonctionnement.

Le PPMV 2013 indique (tableau 3.18) que la stratégie d'aménagement prévoit pour la période 2013-2017 presque autant de superficies en coupes partielles qu'en coupe totale, 7 449 hectares contre 7 677 hectares. Les besoins pour la réalisation de travaux sylvicoles dépassent, et de loin, la disponibilité budgétaire. Bien qu'une augmentation des enveloppes dédiées à l'aménagement forestier soit fortement souhaitable, la mise en œuvre du PPMV demande de prioriser certains travaux et de revoir certains taux. D'autant plus que les enveloppes ne sont pas indexées et le coût des travaux augmente. Dans ce dernier cas, des prix de bois bas accentuent cette problématique pour les travaux de récolte, car ceux-ci sont pris en compte dans le calcul de l'aide financière.

La présence de huit (8) organismes de gestion en commun(OGC)⁸ caractérise la région de façon importante. Ces derniers disposent de près de 85 % des budgets d'aide à la forêt privée et ont un impact structurant sur la

⁶ Le conseil d'administration de l'Agence est composé de dix (10) membres : MRN (2); propriétaires forestiers : OGC (2), Syndicats du Bas Saint-Laurent et de la Côte-du-Sud (2); monde municipal (2) et titulaires de permis d'exploitation d'usine (2). La présidence est occupée par une personne, sans lien avec les partenaires, choisie par les membres de l'Agence.

⁷ Source : www.agence-bsl.qc.ca

⁸ Sept (7) OGC sont regroupés au sein de la Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent (FOGC).

vitalité économique des municipalités forestières. Les services offerts aux propriétaires par les OGC depuis les années 70 et par les conseillers indépendants⁹ à partir du milieu des années 80 ont contribué fortement à démarquer la région. Au fil des années, la mise en commun a permis d'implanter une saine foresterie basée davantage sur l'état des peuplements forestiers que sur les lignes de lots. De plus, plusieurs des OGC sont impliquées dans la transformation (dont dans cinq (5) usines transformant le peuplier) ainsi que dans l'aménagement en forêt publique, dont il tire un revenu significatif.

En plus de l'aménagement des ressources de la forêt privée et de la forêt publique, la mission des OGC englobe le développement économique et la création d'emplois.

Depuis le 1^{er} avril 2012, l'ensemble des groupements forestiers du Québec, dont ceux de la région du Bas-Saint-Laurent, a vu leur modèle d'affaires reconnu par la Décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée tenu en mai 2011¹⁰. Voici le résumé de cette décision :

Par l'entremise du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) en considérant les groupements forestiers en place en 2011 et les unités d'aménagement correspondantes.

Par le maintien de la proportion effective en 2009-2010 du budget du PAMVFP consentie aux groupements forestiers sur chaque territoire d'agence.

Par l'octroi, par territoire d'agence, de 75 % ou plus des nouveaux budgets consacrés à la forêt privée (sauf le Programme de création d'emplois) aux groupements forestiers, et ce, dans le cadre d'un droit de premier refus.

La reconnaissance du modèle d'affaires des OGC par le MRN a eu plusieurs impacts, dont le remplacement par l'Agence de la répartition des budgets selon la clientèle détenue jusqu'alors par une garantie des budgets aux OGC selon la même proportion qu'ils avaient au sein de leur unité d'aménagement en 2009¹¹. La proportion des budgets qui était auparavant destinée pour l'aide individuelle, au sein de la même organisation (OGC), s'est trouvée de ce fait transférée à l'aide regroupée. Avant le 1^{er} avril 2012, un producteur forestier désirant réaliser lui-même ses travaux pouvait faire affaire avec un OGC pour obtenir des services techniques, sans être tenu de signer une convention d'aménagement.

La figure 1 montre l'évolution des volets de l'aide regroupée à l'aménagement forestier et de l'aide individuelle de 2009-2010 à 2012-2013. On constate que le volet regroupé, est passé d'un niveau relativement stable d'environ 66,5 % (2011-2012) pour les trois premières saisons à 84,6 %¹² en 2012-13, une conséquence de la Décision 19 et des modalités d'application.

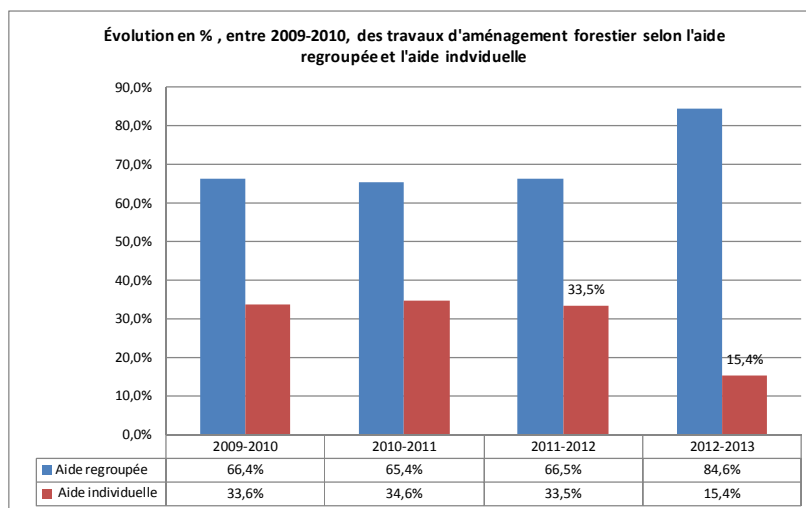
⁹ Le territoire de l'Agence compte présentement quatre (4) conseillers forestiers indépendants.

¹⁰ <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/privees/pdf/rendez-vous-2011.pdf>

¹¹ L'année de référence (2009), ayant été l'année où les prix offerts aux producteurs et les volumes consommés ont été les plus bas, peu de propriétaires autonomes ont réalisé des travaux, ce qui a possiblement contribué à gonfler la proportion des budgets utilisés par les OGC.

¹² Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Rapports annuels de 2009-2010 à 2012-2013.

Figure 1 : Évolution en %, entre 2009-2010 et 2012-2013, des travaux d'aménagement forestier selon l'aide regroupée et l'aide individuelle



La mise en marché des bois de la forêt privée est assurée par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Syndicat) en ce qui concerne les bois de trituration (bois à pâtes, papiers, panneaux et biomasse forestière), alors que les bois destinés au sciage sont négociés et livrés sur une base individuelle ou regroupée, directement aux usines de sciage qui versent au Syndicat la contribution (prélevé et fonds forestier) en vigueur pour l'administration du plan conjoint. Les conditions offertes par les usines, dont les prix, sont publiées régulièrement dans le journal du Syndicat (Perspectives-Forêts) et sont maintenues à jour sur le site Internet (<http://www.spfbsl.com/publications/journal-qperspectives-foretsq.html>).

Pour le cas des bois de trituration, le Syndicat négocie les volumes et les prix et gère le transport vers les usines. Depuis 1997, le producteur doit supporter son inventaire et démêler ses billes selon les besoins de chaque acheteur. Les volumes sont répartis entre les producteurs, selon les contingents émis par le Syndicat. Jusqu'en 2013, chaque OGC se voyait accorder un volume collectif selon les superficies forestières productives de la totalité de leurs propriétaires.

Le volet regroupé des contingents a été aboli par le Syndicat par une décision prise en septembre 2012. Voici un extrait du Rapport annuel 2012 du Syndicat ¹³:

Le 19 septembre 2012, le conseil d'administration a résolu d'appliquer intégralement le Règlement sur les contingents des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (L.R.Q., c. M-35.1 r.38), et ce, dès la prochaine saison de production 2013. Suite à de nombreuses plaintes reçues ces dernières années, notamment quant aux articles 4, 6 et 14 de ce règlement, et au transfert significatif d'une grande proportion de la clientèle du volet d'aide individuelle du programme de mise en valeur vers le volet regroupé, engendré par l'application de la décision 19 prise lors du Rendez-vous de la forêt privée, qui oblige les groupements forestiers à se retirer de l'offre de l'aide individuelle, le conseil d'administration en est venu à la conclusion qu'un changement majeur s'imposait.

¹³ Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Rapport annuel 2012, p. 8

La décision prise de revenir aux fondements de base et légaux, quant à la répartition des contingents, devenait nécessaire afin d'assurer l'avenir du Plan conjoint et de la mise en marché collective, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des producteurs. Cette décision permettra au Syndicat d'assumer pleinement ses responsabilités en regard des pouvoirs qui lui ont été délégués afin de permettre une mise en marché efficace, ordonnée et équitable, tout en permettant de clarifier les rôles des différents intervenants en forêt privée soient, l'aménagement et la mise en marché.

La Décision 19 et son application semblent à l'origine de la décision du Syndicat. Celui-ci se serait senti menacé dans sa mission de représentation de l'ensemble des producteurs de bois dans la mise en marché.

Ainsi, depuis 2013, les producteurs forestiers détenant des conventions d'aménagement doivent faire une demande personnelle de contingent au Syndicat pour la mise en marché des bois à pâtes, papiers et panneaux. Aux dires de plusieurs, ce changement important a exigé beaucoup de démarches pour de nombreux producteurs qui le plus souvent ont sollicité la contribution du personnel des OGC et du Syndicat. Le producteur doit maintenant se préoccuper de la chaîne des opérations (contingent-coupe-débardage-mesurage-camionnage) menant jusqu'à la livraison à l'usine. Le Syndicat soutient que le fait de s'adresser directement au producteur a stimulé grandement la demande de parts de production. Cependant, la transition vers ce nouveau mode de fonctionnement se serait avérée difficile et l'augmentation des demandes de contingents individuels ne semble pas se traduire par un accroissement des livraisons des volumes de bois à pâtes, papiers et panneaux.

En contrepartie, le Syndicat a mis en place à l'été 2013 une réserve de contingents « de mise en valeur » accessible aux producteurs détenant des prescriptions sylvicoles signées par un ingénieur forestier. Le Syndicat a fixé la cible initiale à une proportion de 20 % des volumes aux contrats¹⁴.

La fin des contingents regroupés et son remplacement par une réserve de contingents de mise en valeur, formule qualifiée de mitigée par les OGC, ne se serait pas fait sans heurts. Avant l'adoption de la procédure finale d'émission des contingents, prévue pour la mi-avril 2013, le Syndicat et la FOGC ont mis en place en février 2013, un comité d'échange sur les modalités d'application des contingents de mise en valeur¹⁵. Faute d'une entente satisfaisante entre les deux parties, la FOGC a conclu à l'échec des travaux du comité la veille de l'assemblée générale du Syndicat, tenue le 24 avril 2013.

Pour les usines de transformation du bois du Bas-Saint-Laurent, les volumes de bois provenant de la forêt privée (sous forme de bois rond et de coproduits) représentent une source importante d'approvisionnement.

La crise forestière des dernières années a passablement fragilisé les usines de transformation du bois du Bas-Saint-Laurent. Plusieurs usines ont fermé leurs portes et celles toujours en activité éprouvent des difficultés d'approvisionnement qui menacent leur positionnement concurrentiel. Depuis 2005, la région du Bas-Saint-Laurent a perdu 17 usines de transformation du bois, dont neuf (9) scieries du groupe d'essences SEPM, trois (3) scieries de peupliers, deux (2) de feuillus durs et deux (2) de cèdre. L'année 2012 a été marquée par la fermeture de la cartonnerie de Matane Emballages RockTenn (feuillus durs) et par l'arrêt à compter de 2013 des achats de bois ronds (SEPM) par la papetière F. F. Soucy (Papiers White Birch) de Rivière-du-Loup.

¹⁴ Selon les informations publiées dans la livraison Hiver 2014 du journal du Syndicat « Perspectives-Forêts » le niveau réel moyen était alors près de 30 % : <http://www.spfbsl.com/files/perspectives-forets-hiver2014.pdf>

¹⁵ Le Syndicat a aussi des discussions à ce sujet avec les conseillers forestiers indépendants.

Aujourd'hui, la structure industrielle de la région du Bas-Saint-Laurent compte quatre (4) usines majeures qui utilisent des bois de trituration trois usines de pâtes et papiers (Norampac, F.F. Soucy et Tembec) et une usine de panneaux (Uniboard). Ces usines, localisées stratégiquement sur le territoire, présentent une perspective intéressante permettant d'écouler en région l'ensemble des essences forestières et une grande partie des sous-produits, et ce, sur de courtes distances de transport. Ces quatre (4) usines qui consomment d'importants volumes de bois de trituration représentent un atout majeur que peu d'autres régions peuvent revendiquer.

En ce qui concerne l'industrie du sciage (SEPM et tremble), le Bas-Saint-Laurent peut compter sur des usines bien réparties sur l'ensemble du territoire. Notons que dans l'ouest, le Groupe Lebel est le seul véritable acheteur de bois, présent sur le territoire, pour ses six (6) scieries dont cinq (5) sont localisées à l'ouest de la rivière Rimouski (Biencourt, Squatec (2), Saint-Joseph, Dégelis et Price) et dont la capacité de transformation de près de 800 000 m³ doit compter sur une forte proportion de bois en provenance de la forêt privée.

Notons que six (6) usines de transformation du tremble (peupliers), une essence abondante, mais sous-utilisée jusqu'au milieu des années 90, ont été soutenues par l'entremise de la propriété collective (OGC et Coopérative forestière de la Matapédia)¹⁶. Toutefois, la faiblesse de la demande pour les produits de palettes depuis environ 2005 et une baisse des approvisionnements disponibles a durement heurté la rentabilité de ces usines, ce qui a résulté à la fermeture récente de deux (2) d'entre elles (Industries Massé et D'Amours inc. et Bois Serco inc.).

Les élus municipaux sont à l'écoute des besoins et préoccupations présentes sur leur territoire afin de favoriser le développement social et économique de leur région.

Les élus municipaux siègent sur diverses organisations pouvant traiter des questions forestières, et peuvent ainsi participer aux orientations et au dialogue entre les différents intervenants. Notons principalement, la Conférence régionale des éluEs, la Table des préfets, les huit (8) MRC de la région du Bas-Saint-Laurent, l'Agence (2 représentants du milieu municipal sur dix membres du conseil d'administration).

Au sein de l'Agence, le milieu municipal peut faciliter le dialogue considérant sa quasi-neutralité, selon le cas.

Lorsque présente, la réglementation municipale concernant l'abattage des arbres vise à limiter les coupes abusives et à protéger les milieux sensibles. Certaines normes prévues limitent la superficie des parterres de coupe d'un seul tenant, généralement à 4 ha.

Depuis quelques années, une plus forte part de l'effort fiscal provient maintenant des propriétaires de lots boisés, ce qui favoriserait l'acquisition de lots boisés par de nouveaux propriétaires dont les motifs sont associés davantage à la villégiature et la chasse qu'à l'aménagement forestier et la récolte de bois.

Les modifications apportées, à la suite du Rendez-vous de la forêt québécoise de novembre 2013, au [Règlement sur le remboursement des taxes foncières](#), notamment à ce qui a trait à l'ajout de certaines dépenses admissibles et l'indexation annuelle des taux, peut représenter une opportunité de réaliser plus de travaux sylvicoles pour les producteurs forestiers reconnus. Par contre, la première mesure pourrait favoriser surtout les grands propriétaires.

Notons que comme le secteur forestier joue encore un rôle de premier plan dans le développement de plusieurs communautés forestières de la région, le milieu municipal est fréquemment sollicité par les principaux intervenants du secteur forestier.

¹⁶ Positionnement stratégique des OGC du Bas-Saint-Laurent face aux changements et enjeux majeurs du secteur forestier. François Bergeron, mai 2012.

4.3 QUELQUES IMPACTS DE LA CRISE FORESTIÈRE SUR LA CONSOMMATION DES USINES DE TRANSFORMATION

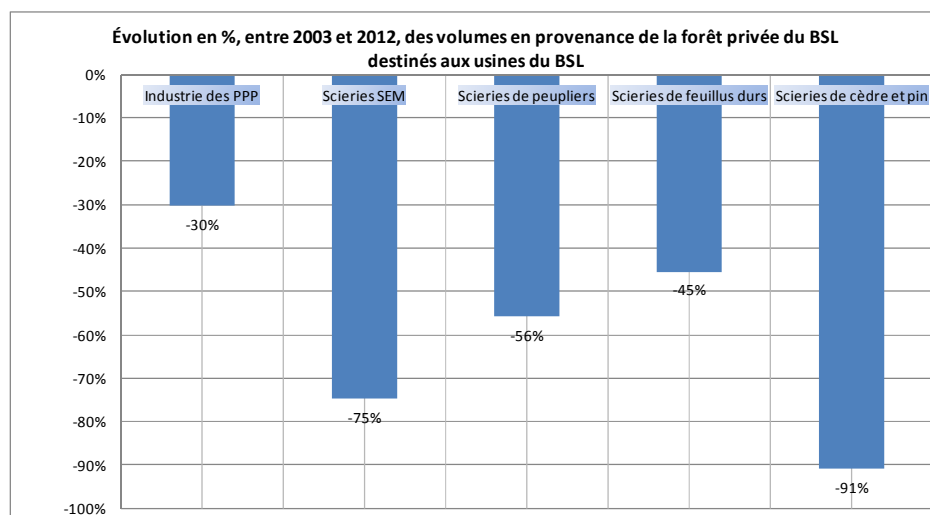
Il ne fait aucun doute que l'activité en forêt privée a baissé considérablement dans la région du Bas-Saint-Laurent depuis le début de la crise forestière en 2006.

La crise forestière et la réduction des approvisionnements en forêt publique appliquée lors de la même période et qui donnait suite au rapport Coulombe, a eu plusieurs conséquences majeures. Notons, la fermeture de nombreuses usines de transformation du bois et la baisse de la production des usines encore en place.

La forêt privée a aussi écopé avec une réduction importante des volumes achetés en provenance des producteurs forestiers privés. Ainsi, de 2003 à 2012, les volumes de bois en provenance du territoire privé et consommés par les usines de transformation du bois de la région administrative du Bas-Saint-Laurent ont baissé de près de 60 %, passant de 1 246 289 m³ à 523 024 m³¹⁷.

La figure 2, issue des données du tableau de l'Annexe 7, montre selon cinq (5) catégories d'usines, les écarts en pourcentage entre la consommation des volumes de 2003 et 2012 en provenance de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent. Pour l'industrie du sciage SEM, c'est une réduction de -75 % de la consommation en provenance de la forêt privée, de -56 % pour les peupliers, de -45 % pour les feuillus durs et de -30 % pour l'industrie des pâtes, papiers et panneaux.

Figure 2 : Évolution en %, entre 2003 et 2012, des volumes en provenance de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent destinés aux usines du Bas-Saint-Laurent



Comme le montre la figure 3, dont les données proviennent de l'Annexe 8, la baisse des volumes provenant de la forêt privée entre 2003 et 2012 de -30 % pour l'industrie des pâtes, papiers et panneaux, la réduction des volumes récoltés en forêt publique (-74 %) et celles des coproduits provenant des usines du Québec (-22 %), ont été compensées en partie par une augmentation des approvisionnements en provenance de l'extérieur de la région du Bas-Saint-Laurent (+13 %) - notamment du Nouveau-Brunswick et du Maine -, et ce, dans le contexte

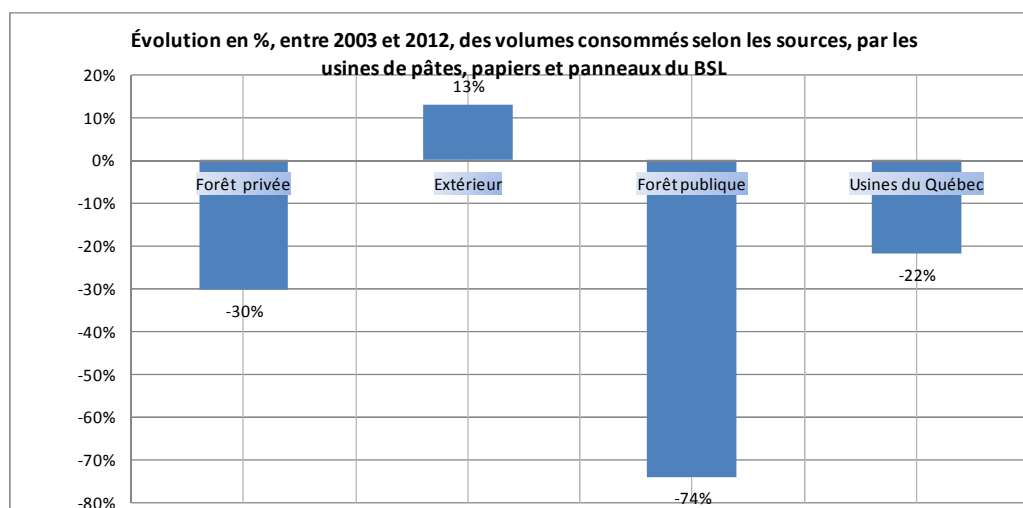
¹⁷ Voir l'annexe 7.

de la fermeture de l'usine Emballages RockTenn et l'arrêt des achats de bois ronds de l'usine de F. F. Soucy¹⁸. Depuis l'horizon de 2009, les usines de la région consommant des bois de trituration ont importé l'équivalent de 628 000 m³ en provenance de l'extérieur du Québec (bois ronds et coproduits), soit une augmentation approximative de 70 000 m³ depuis 2003¹⁹. La crise a contribué à réduire la disponibilité des coproduits dans la foulée des nombreuses fermetures d'usines de première transformation.

Notons que malgré un contexte industriel difficile, le poids relatif des approvisionnements des usines de trituration en provenance de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent est demeuré assez stable, passant de 22 % en 2003 à 20 % en 2012.

Selon les informations recueillies, un certain volume de bois, non comptabilisé, en provenance des zones frontalières de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent serait acheté par des usines de transformation du Nouveau-Brunswick et du Maine.

Figure 3 : Évolution en %, entre 2003 et 2012, des volumes consommés selon les sources, par les usines de pâtes, papiers et panneaux du Bas-Saint-Laurent



Il est à noter que malgré une baisse importante des volumes de bois provenant de la forêt publique (bois rond et coproduits), les volumes disponibles en forêt privée n'ont pas bénéficié des fluctuations dans les marchés.

Le tableau 2 présente l'évolution de 2005 à 2012 (au 31 décembre) des volumes transigés en forêt privée pour le territoire du Syndicat.

¹⁸ Les ventes aux deux dernières usines mentionnées représentaient 26 % de la valeur totale des bois mis en marché par le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent en 2012. (Source : Rapport annuel 2012 du Syndicat)

¹⁹ Voir l'Annexe 8.

Tableau 2 : Volumes transigés de 2005 à 2012 pour le territoire du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Volumes transigés en forêt privée pour le territoire du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (en m ³ s)									
Groupe d'essences / Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
P & P Feuillus durs	79 978	78 183	51 439	55 253	58 037	68 689	80 052	70 587	Non disponible
P & P Tremble, peupliers	69 983	56 378	59 214	50 949	40 387	44 883	59 652	61 760	
Total P & P Feuillus durs+Tremble, peupliers	149 961	134 561	110 653	106 202	98 424	113 572	139 704	132 347	
P & P Cèdre, pin blanc	501	2 631	308	1 677	1 621	4 522	3 446	6 363	
P & P SEPM	6 840	16 642	15 303	32 549	18 095	8 530	23 364	2 480	
Total P & P SEPM + Cèdre, pin blanc	7 341	19 273	15 611	34 226	19 716	13 052	26 810	8 843	
Grand total P&P	157 302	153 834	126 264	140 428	118 140	126 624	166 514	141 190	
Sciage Tremble, peupliers	300 598	218 673	175 239	145 832	73 948	148 365	150 884	122 459	
Sciage SEPM	516 456	460 877	300 553	179 177	196 244	210 831	275 187	330 260	
Sciage Cèdre, pin blanc	54 590	20 953	10 605	8 347	6 070	7 366	9 755	8 513	
Sciage Feuillus durs	54 150	52 673	61 564	46 809	29 411	48 873	48 527	36 043	
Grand total Sciage	925 794	753 176	547 961	380 165	305 673	415 435	484 353	497 275	
Grand Total	1 083 096	907 010	674 225	520 593	423 813	542 059	650 867	638 465	

Source : Rapports annuels du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Pour l'année 2012, les volumes de bois transigés provenant de la forêt privée du territoire du Syndicat ont atteint près de 638 500 m³, dont un peu plus de 488 500 m³ pour le marché du sciage (marché libre) et environ 142 000 m³ pour les usines de pâtes, papiers et panneaux. Ce dernier volume représente une baisse de près de 25 000 m³ par rapport à l'année 2011, mais une hausse de 23 000 m³ par rapport à l'année 2009, année où l'ensemble des marchés ont montré la plus faible consommation pour la période de 2005 à 2012. Notons qu'après avoir connu de très fortes baisses depuis 2005 et surtout 2009, les volumes consommés par les usines de sciage sont maintenant en constante progression, mais sans s'approcher des niveaux d'avant la crise forestière.

Les données des volumes livrés pour 2013 ne sont pas encore disponibles. Comme le Syndicat ne publie pas une liste des volumes prévus aux contrats de vente avec les usines de pâtes, papiers et panneaux²⁰ ainsi qu'un bilan périodique des volumes livrés, nous avons consulté les dernières livraisons du journal du Syndicat «Perspectives Forêts». Les informations publiées ne permettent pas de tracer un portrait clair des contrats en cours (durée, volumes totaux et par essence, prix, état des négociations, conditions normatives, points en litige et recours ou non à la Régie des marchés agricoles du Québec) avec les usines consommatrices de bois de trituration, soit Tembec (Matane), Norampac et Uniboard.

De façon générale, il est connu que les négociations ont été ardues et que le contexte général des marchés et des modifications à la procédure d'émissions des contingents par le Syndicat ont créé beaucoup d'incertitudes.

Selon nos informations, les volumes de bois de trituration livrés en 2013 auraient été inférieurs aux volumes prévus aux contrats avec les usines de transformation.

Des éléments stratégiques de négociation, des orientations stratégiques industrielles ou un non intérêt à conclure des ententes avec le Syndicat peuvent être la cause des négociations difficiles entre le Syndicat et les usines consommatrices de bois de trituration. Le sciage sur le libre marché fonctionne selon une dynamique bien différente. La mise en marché semble bien fonctionner dans l'ensemble, surtout quand les prix du sciage pour les bois résineux du groupe SEPM sont intéressants, comme cela est le cas depuis quelques mois. La

²⁰ Il s'agit d'informations de nature strictement confidentielle selon un règlement du Plan conjoint : *Règlement sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (L.R.Q., M-35.1, r.37). Article 6. Un document contenant des renseignements relatifs à un producteur n'est accessible qu'à ce producteur.*

récolte de résineux a toujours agit comme locomotive qui stimule la récolte des autres essences de moindre qualité et de valeur, comme les bois de trituration.

4.4 QUELQUES IMPACTS DE LA CRISE FORESTIÈRE SUR LA RÉCOLTE DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE

En période économique difficile où les prix du bois sont bas, comme c'est le cas depuis quelques années (2006) notamment pour les prix du bois de sciage, les travaux d'aménagement et de mise en valeur jouent un rôle important pour le niveau de l'employabilité et des volumes de bois mis en marché.

Selon une compilation rapportée dans le PPMV 2013²¹, 86 % des volumes mis en marché en 2009 sur le territoire de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (337 000 m³/393 000 m³) étaient issus des travaux d'aménagement contre 47 % en 2005 (492 000 m³/1 054 000 m³)²². Alors que les propriétaires hors programme d'aide semblent retarder la récolte en période de bas prix, notamment du bois de sciage résineux (SEPM)²³, ceux faisant affaire avec des entreprises ayant accès au programme d'aide peuvent profiter d'une orientation liant travaux d'aménagement-récolte-maintien des emplois. La majorité des propriétaires aménagistes ont continué à réaliser des travaux d'aménagements axés sur la récolte des bois. Ainsi, les OGC ont maintenu des travaux d'aménagement forestier sur une base collective même si les opérations n'étaient pas rentables, notamment la récolte des feuillus lorsque la proportion de bois destiné à la pâte est élevée.

À la lecture des données du PPMV, on constate qu'il y aurait une interdépendance entre les travaux d'aménagement et les volumes récoltés. L'effet tampon des programmes d'aménagement s'amplifierait en période de crise industrielle.

Il est ainsi permis d'affirmer que le programme d'aide a eu un effet de levier sur l'offre de bois et a contribué à stabiliser les volumes provenant de la forêt privée et la structure industrielle, et ce dans un contexte de crise forestière et de bas prix du bois.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Le programme d'aménagement contribue à soutenir la récolte de bois, notamment en période de bas prix du bois de sciage résineux.
- Au cours de cette période crise forestière, les OGC ont concouru de façon importante au maintien des travaux d'aménagement forestier.

²¹ Source : Agence 2013. PPMV 2013, Document de connaissance, p. 26.

²² Cette estimation est basée sur les travaux de récolte ayant une aide financière à l'exécution ou à la technique. Par exemple, la coupe totale CPRS est supportée seulement pour la technique et elle fait partie de l'estimation. Cette estimation prend donc en compte l'ensemble des travaux de récolte pour lesquels une aide financière est réclamée (source : Agence).

²³ La production de bois est fortement corrélée au prix du sciage, surtout le résineux. Dans ce contexte, le bois de pâte peut presque être considéré comme un « sous-produit » de la récolte de sciage. Les deux produits étant liés (à l'échelle de l'arbre et du peuplement), les contingents de bois à pâte limitent la récolte du bois de sciage puisque le producteur forestier se retrouve avec un produit dont le marché est contingenté.

5 ESTIMATION DE CIBLES DE PARTS DE MARCHÉ POUR LES BOIS DE TRITURATION

Depuis 2012, même si le contexte industriel semble favorable à l'achat de bois par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent, la mise en marché des bois de la forêt privée demeure de beaucoup inférieure à son potentiel.

Est-il possible d'estimer une cible afin d'augmenter la part de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines consommatrices de bois de trituration du Bas-Saint-Laurent ? Pour en donner un aperçu, ce chapitre propose une démarche basée sur une analyse sommaire des aspects suivants :

- Le potentiel de mise en marché du bois de sciage et de bois de trituration ;
- Le niveau de mise en marché en 2012;
- Des cibles de parts de marché pour les bois de trituration.

5.1 LE POTENTIEL DE MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE ET DE BOIS DE TRITURATION

L'Agence calcule la possibilité forestière pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent, ce qui correspond à son territoire. La possibilité forestière de la région pour la période 2013-2017 est de 1 925 000 m³ pour les petites propriétés privées²⁴ à laquelle s'ajoute la possibilité des grandes propriétés privées, pour un total d'environ 2,2 M de m³.

Le tableau 3 présente, pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent, la possibilité forestière et la répartition des *volumes mobilisables*²⁵ pour quatre groupes d'essences et selon les qualités pâte et sciage. Les données des *volumes mobilisables* ont été fournies par la Direction générale du Bas-Saint-Laurent du MRN à partir d'une mise à jour d'un Mémoire du Syndicat (voir la note de bas de page 2) et réparties par le MRN entre la qualité sciage et la qualité pâte sur la base d'un document de la Direction des stocks ligneux du MRN et des historiques de consommation connus.

Tableau 3 : Estimé des volumes mobilisables par qualité pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent

Région administrative du Bas-Saint-Laurent	Possibilité forestière (PPMV 2013)	Possibilité forestière (Grandes forêts privées)	Possibilité 2013 (toutes sources)	Volumes mobilisables		Volumes mobilisables (sciage)		Volumes mobilisables (pâte)	
				Total	%	Sciage	%	Pâte	%
SEPM	759 000	216 114	975 114	927 100	95%	835 000	90%	92 800	10%
Cèdre, pin blanc	202 000	6 100	208 100	189 800	91%	180 300	95%	9 500	5%
Tremble, peupliers	605 000	5 300	610 300	575 300	94%	345 200	60%	230 100	40%
Feuillus durs	359 000	38 400	397 400	264 700	67%	79 400	30%	185 300	70%
Total/Moyenne	1 925 000	265 914	2 190 914	1 956 900	89%	1 439 900	74%	517 700	26%

²⁴ Source : Agence BSL, PPMV 2013, Document de stratégie, tableau 3.19, p. 39.

²⁵ *Volumes mobilisables* : «...les gestionnaires de plan conjoint utilisent le concept de «bois mobilisable» pour décrire les volumes pouvant être réalistement récoltés sur un territoire. Ce volume est déterminé en fonction des historiques de livraisons aux usines et des prévisions de livraisons pour les prochaines années selon les contrats et conditions de marché escomptées. Ce concept diffère de la possibilité de récolte forestière.» Mémoire du Syndicat, janvier 2014.

Précisions fournies par la Direction générale du MRN :

L'évaluation des *volumes mobilisables* a été déduite à partir des informations obtenues pour le territoire du Syndicat des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent et celui de la Côte-du-Sud. Des ajustements ont été apportés afin de correspondre aux limites de la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Pour le SEPM, le pourcentage de sciage a été fixé à 90 %, l'industrie du sciage peut acheter l'ensemble de la tige.

En ce qui concerne le *volume mobilisable* en feuillus durs, nous pouvons déduire que le volume a été réduit de façon plus importante que les autres essences pour prendre en compte, notamment, la production de bois de chauffage. Les volumes de bois de chauffage ont été estimés par l'Agence au niveau de 145 438 m³²⁶.

La répartition des volumes entre le sciage et la pâte doit être considérée comme une hypothèse de travail. En effet, selon la dynamique des marchés et les prix payés, la proportion de bois destinée aux bois de trituration peut fluctuer. Cependant, les pourcentages proposés pour les peupliers (tremble) et les feuillus durs se rapprochent des proportions actuellement en vigueur.

5.2 ESTIMÉ DES VOLUMES MIS EN MARCHÉ EN 2012 ET DES VOLUMES DISPONIBLES

Pour estimer les volumes mis en marché pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent, des ajustements sont nécessaires aux volumes livrés ou transigés pour le territoire du Syndicat des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent et celui de la Côte-du-Sud.

Les données de mise en marché pour 2012 ont été calculées à l'aide de plusieurs sources d'information. En plus des rapports annuels de deux syndicats, nous avons tenu compte du Mémoire du Syndicat de janvier 2014 et d'une analyse par le MRN des déclarations d'achat des usines de transformation. Les données de mise en marché sont des estimations, l'objectif étant d'apprécier la situation. Les écarts éventuels avec les volumes réels ne compromettent pas le présent exercice et demeurent à notre avis peu significatifs.

Le tableau 4 présente les volumes de pâte livrés et les volumes de sciage achetés par les usines en 2012 et les volumes disponibles par rapport aux *volumes mobilisables*.

²⁶ PMMV, document Connaissance 2013, tableau 6.1.

Tableau 4 : Estimé des volumes mis en marché en 2012 et des volumes disponibles pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent

Région administrative du Bas-Saint-Laurent	Volumes mobilisables		Volumes mobilisables (sciage)		Volumes mobilisables (pâte)		Volumes totaux livrés en 2012		Volumes livrés en 2012 (sciage)		Volumes livrés en 2012 (pâte)		Volumes totaux disponibles		Volumes disponibles (sciage)		Volumes disponibles (pâte)	
	Total	%	Sciage	%	Pâte	%	Total	%	Sciage	%	Pâte	%	Total	%	Sciage	%	Pâte	%
SEPM	927 800	95%	835 000	90%	92 800	10%	368 500	40%	365 200	44%	3 300	4%	559 300	60%	469 800	56%	89 500	96%
Cèdre, pin blanc	189 800	91%	180 300	95%	9 500	5%	17 000	9%	10 600	6%	6 400	67%	172 800	91%	169 700	94%	3 100	33%
Tremble, peupliers	575 300	94%	345 200	60%	230 100	40%	220 300	38%	134 700	39%	85 600	37%	355 000	62%	210 500	61%	144 500	63%
Feuillus durs	264 700	67%	79 400	30%	185 300	70%	110 900	42%	36 700	46%	74 200	40%	153 800	58%	42 700	54%	111 100	60%
Total/Moyenne	1 957 600	89%	1 439 900	74%	517 700	26%	716 700	37%	547 200	38%	169 500	33%	1 240 900	63%	892 700	62%	348 200	67%

PRINCIPAUX CONSTATS

- Pour l'année 2012, le volume total mis en marché de 716 700 m³, est composé de 547 200 m³ de bois de sciage et de 169 500 m³ de bois de qualité pâte, soit d'environ 142 000 m³ pour le territoire du Syndicat des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent et environ 27 500 m³ pour celui de la Côte-du-Sud.
- Pour les bois de trituration (aussi appelé qualité pâte), les volumes mis en marché représentent 33 % du volume mobilisable (517 700 m³). Ce pourcentage est sans doute plus faible chez les petites propriétés privées, la mise en marché des grands propriétaires ayant tendance en général à se rapprocher de leur capacité de récolte.
- Le volume total de bois de trituration disponible (348 000 m³) comprend des volumes de 144 500 m³ pour les groupes d'essences Tremble, peupliers et de 111 100 m³ pour les feuillus durs.

5.3 DES CIBLES D'AUGMENTATION DE PARTS DE MARCHÉ POUR LES BOIS DE TRITURATION

Comme le montre le tableau 4, des volumes sont disponibles pour les marchés du bois de sciage et du bois à pâte.

De nombreux facteurs peuvent influencer la production de bois par les producteurs forestiers ainsi que le niveau des achats de volumes de bois par les usines de transformation.

5.2.1 LE MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE

Selon les informations fournies par le MRN, la capacité de transformation des usines de sciage en place est en mesure de transformer l'ensemble des volumes disponibles en provenance de la forêt privée, soit près de 900 000 m³.

Cependant, des contraintes pour l'écoulement des bois de trituration des feuillus ont des impacts sur les sciages de feuillus, mais également sur les résineux qui se retrouvent dans des strates mixtes. En ce qui concerne les bois résineux, un marché compétitif et la capacité installée de l'ensemble des usines de la région, en périphérie, de même qu'au Nouveau-Brunswick permettent de transformer les volumes qui peuvent être offerts dans un contexte de marché libre.

La crise forestière se résorbant graduellement, on observe depuis quelques mois une amélioration des prix offerts pour le bois sciage des résineux et une augmentation de la demande.

5.2.2 LE MARCHÉ DES BOIS DE TRITURATION ET LA SITUATION DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

Pour ce qui est du marché des volumes de bois de trituration, notre analyse se concentre sur la situation du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Syndicat).

PRINCIPAUX CONSTATS

- Comme déjà vu au tableau 2, les volumes de bois de trituration mis en marché par ce Syndicat ont peu varié entre 2005 et 2012, la moyenne étant de 139 000 m³.
- En 2012, le niveau de mise en marché du Syndicat s'est établi à 141 190 m³ alors que les usines de pâtes, papiers et panneaux de la région du Bas-Saint-Laurent ont consommé un volume de 214 579 m³ de bois de trituration (voir annexe 8). Il est ainsi permis de situer au niveau d'environ 65 % la proportion des achats de bois de trituration en provenance de la forêt privée de ce territoire par les usines régionales.
- Le tableau 4 montre qu'un volume de 348 000 m³ de bois de trituration est disponible pour le territoire de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Environ 80 % de ce volume peut être associé au territoire couvert par le Syndicat.
- Le tableau de l'annexe 8 montre que les quatre usines consommatrices de bois de trituration du Bas-Saint-Laurent ont acheté en 2012 de l'extérieur du Québec, l'équivalent de 628 000 m³, principalement en coproduits (copeaux, sciures).
- Le coût de l'approvisionnement est certainement le premier facteur considéré par les usines dans leur décision d'achat, cela explique l'importation majeure d'écoproduits même sur des distances importantes.

Ces constats nous permettent de proposer deux niveaux à cibler qui pourraient servir de base à une discussion régionale sur une augmentation des volumes de trituration pouvant être consommés les usines du Bas-Saint-Laurent ?

- Niveau 1 : Dans une stratégie agressive, le Syndicat pourrait viser s'approprier une part de marché additionnel de 60 000 m³, pour un total d'environ 200 000 m³ de bois de trituration. Ce niveau a déjà été atteint au début des années 2000.
- Niveau 2 : Une autre tranche de marché supplémentaire d'environ 40 000 m³ de bois de trituration pourrait être visée dans l'objectif de réduire les volumes provenant de l'extérieur du Québec au niveau d'environ 500 000 m³. Dans ce scénario, la part totale de marché de bois de trituration serait d'environ 240 000 m³.

6 CONTEXTE DE LA SYNERGIE D'AFFAIRES ENTRE LES PRINCIPAUX INTERVENANTS²⁷

La région du Bas-Saint-Laurent est très bien outillée en organismes intervenant en forêt privée et a fait preuve dans le passé d'un dynamisme reconnu. Comme mentionnés dans le PPMV, des enjeux majeurs se dessinent face au vieillissement de la main-d'œuvre dans le secteur de l'aménagement forestier et la dévitalisation de plusieurs communautés rurales.

Mais, devant ces défis majeurs qui interpellent l'ensemble des organismes intervenants en forêt privée, les tensions semblent vives entre les principaux intervenants. Dans la lettre transmise le 18 octobre 2013 par le directeur général de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Paul Saint-Laurent, nous pouvons lire : « *nous sommes à même de constater que les tensions sont importantes entre les principaux acteurs de la forêt privée.* »²⁸ La mise en marché des bois de trituration semble au centre du conflit. Au cours de la dernière année, plusieurs initiatives du MRN et de la CRÉ visant à rapprocher les parties n'auraient donné peu de résultats.

Malgré des divergences d'opinions, les intervenants du monde forestier du Bas-Saint-Laurent ont réussi, dans le passé, à travailler pour positionner la région de façon favorable par le développement d'actions innovantes qui a conduit à des revendications d'aide financière appuyées par une démonstration des besoins et de la capacité de réalisation. La force des intervenants résidait dans l'adhésion à des projets forestiers régionaux communs où chacun y trouvait son compte, dans le respect des rôles de l'un et l'autre.

Aujourd'hui, il semble que certains intervenants semblent préférer que les problématiques soient résolues par des instances externes à la région ou encore veulent appliquer de façon unilatérale des solutions simples à des problématiques complexes. Certaines organisations se campent dans la défense d'intérêts corporatifs, ne sont plus capables de discerner les enjeux collectifs et encore moins de leur donner une place dans leurs processus décisionnels.

L'opinion la plus répandue selon les commentaires reçus dans le cadre de notre mandat est que les tensions importantes sont surtout entre quelques acteurs, soit entre le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (Syndicat) et les usines achetant des feuillus de trituration, entre le Syndicat et les OGC et entre le Syndicat et les grands propriétaires. Les communications se sont détériorées au point de créer un climat que d'aucuns qualifient de malsain.

Le terme le plus souvent utilisé pour décrire les relations tendues qui ont cours depuis plusieurs mois est le mot «confrontation». La synergie d'affaires, le mode «business» et la collaboration semblent avoir fait place à une situation d'opposition où tous les coups sont permis. Une situation contreproductive.

Comment en est-on arrivé là ?

L'atténuation des divergences historiques lors de la réalisation de projets communs ne semble plus être au rendez-vous. Pour plusieurs, la reconnaissance du modèle d'affaires des OGC, orientation issue du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011, et ses modalités d'application, ont déclenché une série de réactions en chaîne, dont les plus récentes sont l'abolition des contingents regroupés par le Syndicat en 2013, les enquêtes demandées par le Syndicat à la Régie des marchés agricoles sur de présumées activités illégales de

²⁷ L'annexe 9 (Sommaire des principaux commentaires retenus des intervenants), non disponible dans la version publique de ce rapport, permet d'appuyer plusieurs éléments dont notamment le texte du présent chapitre.

²⁸ Voir le préambule de ce rapport.

transporteurs de bois²⁹ et du Groupement forestier Témiscouata et une demande récente de la Fédération des organismes de gestion en commun (FOGC) auprès de la Régie de la mise en marché des produits agricoles (RMAQ) d'être reconnue comme représentant des producteurs de bois. Enfin, soulignons que la nouvelle formule des contingents de mise en valeur par le Syndicat, dans la foulée du retrait des contingents regroupés, a été reçue froidement par les OGC. Des impacts auraient été rapportés sur les volumes de livraisons attendus par des OGC par rapport aux volumes aux contrats du Syndicat et la régularité des livraisons.

En somme, les mauvaises relations ont culminé en 2013 et les actions sont maintenant axées sur le plan légal et la défensive. Les prochains mois ne s'annoncent pas de tout repos.

Les relations tendues mettent au premier plan l'importance d'une prise de conscience collective.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Les relations sont actuellement tendues, principalement entre les principaux intervenants ;
- Les relations tendues et l'attitude générale du Syndicat ont eu un impact sur les relations d'affaires et réduit l'intérêt des usines de pâtes, papiers et panneaux à conclure des ententes de volumes en 2013;
- La fin des contingents regroupés a engendré une désorganisation dans la planification de la mise en marché par les OGC;
- Le climat exacerbé a conduit plusieurs intervenants, dont le milieu municipal, à prendre conscience de la nécessité de s'informer davantage et d'être proactif;
- De nombreuses propositions ont été avancées afin d'augmenter les volumes récoltés et viennent alimenter le chapitre 8 de ce rapport.

7 PRINCIPAUX ENJEUX STRATÉGIQUES POUR L'AVENIR DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT DANS UN CONTEXTE D'AUGMENTER LA PART DE MARCHÉ DANS L'APPROVISIONNEMENT DES USINES RÉGIONALES

Dans le contexte du présent mandat, deux (2) enjeux stratégiques majeurs ressortent des principaux constats dans le contexte d'augmenter la part de marché de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent dans l'approvisionnement des usines de transformation régionales dans le cadre du fonctionnement actuel du système :

ENJEU 1

- Augmenter le niveau de la mise en marché en provenance de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent et des volumes de bois consommés par les usines du Bas-Saint-Laurent.

ENJEU 2

- Améliorer la synergie d'affaires entre les principaux acteurs de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

²⁹ «Enquête sur les activités de transport de Transport Gilles Dufour enr. et autres» (décision du 19 juin 2013).

8 SITUATION ACTUELLE DE LA FORÊT PRIVÉE AU BAS-SAINT-LAURENT : PRINCIPAUX CONSTATS, PISTES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS PRÉALABLES

Comme prévu au mandat, les constats, pistes de solutions et conditions préalables soulignés dans ce chapitre sont en lien avec l'objectif général de favoriser une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent. Les éléments reliés à d'autres enjeux ne sont pas traités ici.

Ce chapitre met en scène le système de fonctionnement actuel et les organismes et intervenants en place.

Le tableau 5 présente les constats, pistes de solutions et conditions préalables reliés à l'objectif d'augmenter le niveau de la mise en marché en provenance de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent et des volumes de bois consommés par les usines du Bas-Saint-Laurent.

Tableau 5 : Augmenter le niveau de la mise en marché en provenance de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent et des volumes de bois consommés par les usines du Bas-Saint-Laurent³⁰

Constats	Pistes de solutions	Conditions préalables
Les récentes négociations ont été difficiles entre le Syndicat et les usines de pâtes, papiers et panneaux.	Convenir de volumes de bois de trituration plus importants dans des contrats pluriannuels avec un rayon de livraison économique. Une augmentation des volumes de vente du Syndicat permettrait de réduire ses coûts de mise en marché qui s'élèvent à plus de 5 \$/m³³¹. Que le Syndicat, en collaboration avec les OGC, conseillers forestiers et grands propriétaires, prenne toutes les mesures requises afin d'honorer les volumes qu'il s'est engagé à livrer à ses contrats.	Rétablir une relation de confiance entre le Syndicat et les usines consommant des bois de trituration basée sur l'écoute des clients. Reconnaître l'apport et la pertinence de chacun dans l'atteinte de l'objectif.
Trois causes semblent expliquer la croissance des volumes de bois de trituration achetés à l'extérieur du Québec : la baisse des activités des usines de sciage transformant le tremble, les prix plus bas des sources extérieures (bien que les prix payés par les usines régionales sont plutôt faibles) et les difficultés du Syndicat à livrer les volumes contractés. La mise en place du plan conjoint a permis d'établir, à une certaine époque, un rapport de force avec les usines de transformation du bois. Aujourd'hui, l'industrie a désormais plusieurs sources d'approvisionnement. De plus, les OGC réalisent eux-mêmes la mise en marché de leurs bois destinés au sciage et ils ont développé des liens d'affaires avec l'industrie. Actuellement, des acheteurs de bois de trituration cherchent à limiter leurs achats dans un rayon de moins de 100 km de leur usine. Ceci ne facilite pas la mise en marché du Syndicat qui fonctionne avec un système de péréquation. Par exemple, la péréquation peu rendre l'approvisionnement non compétitif pour un client, alors que dans un rayon plus court l'entreprise aurait signé un contrat d'achat intéressant pour les propriétaires localisés dans un rayon plus proche. La péréquation mur à mur, l'exclusivité dans la mise en marché du bois de trituration ont rendu le modèle actuel de	Que le Syndicat communique publiquement sur une base régulière les volumes aux contrats et les volumes livrés. Que le Syndicat fasse réaliser une étude comparative avec des syndicats de producteurs forestiers analogues afin de déterminer des processus ou mesures permettant d'obtenir des gains d'efficacité qui pourraient générer des économies pour les producteurs forestiers. Que le Syndicat fasse réaliser une étude économique sur les avantages et les limites du système de péréquation appliqué aux bois de trituration.	Avoir l'ouverture d'esprit de remettre en cause des manières de faire historiques.

³⁰ Les points des tableaux 4 et 5 sont formulés à la suite de l'analyse des commentaires des divers intervenants présentés aux annexes 9 et 10 et de diverses consultations.

³¹ Il va de soi qu'une augmentation des volumes de bois trituration mis en marché aurait un effet à la baisse sur les coûts de la mise en marché. Une analyse comparative avec d'autres syndicats analogues appartient au Syndicat et dépasse le présent mandat.

Diagnostic de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent - mars 2014

Constats	Pistes de solutions	Conditions préalables
mise en marché inefficent et très onéreux.		
Une partie des bois de trituration semble transiger vers des usines de sciage transformant le peuplier, qui compte des OGC comme actionnaire.	Que les OGC ne cherchent pas à contourner le plan conjoint du Syndicat pour les bois de trituration.	
L'abolition des contingents regroupés en 2013 par le Syndicat a fait augmenter les démarches des producteurs, perturber la planification de la récolte regroupée et fait monter la tension avec les OGC. Le Syndicat et les OGC ont tenté sans succès de s'entendre sur des modalités de mise en œuvre des contingents de mise en valeur en mars 2013.	Que le Syndicat, les conseillers forestiers et les OGC conviennent, avant le début de la saison des travaux, d'une entente sur le niveau des contingents de mise en valeur (viser une progression annuelle en commençant par un niveau de 30-35 % en 2014; l'objectif est de faciliter l'agglomération de chantiers et de favoriser les services clés en main), et les conditions d'application. Que les conditions d'application incluent un système de « levée d'option » ou de « retrait d'option », advenant que certaines échéances ne soient pas respectées. Que la CRÉ ou la Direction générale de la région du Bas-Saint-Laurent du MRN nomme un conciliateur conjointement avec le Syndicat, les conseillers forestiers et les OGC et détermine un processus de négociation et de conciliation.	Changements d'attitudes du Syndicat et des OGC. Reconnaître que la simplification administrative pour un producteur est un incitatif à la mise en marché. Que les parties acceptent la mise en place du processus de conciliation.
Les usines importantes achetant du bois de sciage du groupe d'essences SEPM sont maintenant moins nombreuses. Des scieries des Appalaches offrent des prix supérieurs, surtout pour des billes de qualité supérieure. Les usines de sciage ont créé de grandes attentes par le passé avec des prix de l'ordre de 350 \$ la corde. Aujourd'hui, des prix d'environ 245-250 \$ la corde semblent trop bas pour inciter les producteurs à récolter leurs bois.	Que les industriels du sciage se dotent d'une politique plus agressive sur les marchés afin d'offrir des prix compétitifs notamment sur les produits de qualité supérieure. De plus, afin de rassurer les producteurs, ceux-ci devraient garantir leur prix avec des dates spécifiques de révision des prix (deux à trois fois par saison maximum). Que les usines de sciage soient plus performantes et à la fine de la technologie.	Augmentation de la demande dans le contexte de la reprise de la construction domiciliaire. La régularité des livraisons doit devenir un élément de vente.
Les mesures du plan d'action de l'Agence, en place depuis quelques années dans une perspective d'améliorer l'efficacité du programme, ont permis de réaffecter des fonds vers l'éclaircie précommerciale et commerciale. Afin d'augmenter les volumes de bois récoltés, une autre étape doit être franchie.	Augmenter la récolte avec des travaux non subventionnés axés vers la coupe totale.	Cette option peut générer des volumes à court terme, mais elle représente un défi de taille : • Reconnaître la coupe totale comme traitement sylvicole pertinent et nécessaire; • « Vendre » la coupe totale aux propriétaires; • Inciter les conseillers à prendre en charge la récolte de bois; • Nécessite une bonne planification préférablement l'année précédant les opérations. • Sensibiliser le milieu municipal.
Les mesures du plan d'action de l'Agence, en place depuis	Augmenter la récolte avec des travaux subventionnés.	Cette option aura des effets seulement à

Diagnostic de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent - mars 2014

Constats	Pistes de solutions	Conditions préalables
quelques années dans une perspective d'améliorer l'efficience du programme, ont permis de réaffecter des fonds vers l'éclaircie précommerciale et commerciale. Afin d'augmenter les volumes de bois récoltés, une autre étape doit être franchie.	Faire appel au programme de remboursement de taxes foncières (servir de catalyseur) pour augmenter les travaux commerciaux (plus avantageux pour les grands producteurs).	moyen terme, car elle implique une transition de la chaîne des travaux. Le budget d'aménagement étant limité, il demeure prioritaire de maintenir des fonds suffisants pour assurer la remise en production des superficies de coupe mal régénérées (préparation de terrain et reboisement) et l'entretien des plantations.
	Utiliser un modèle de calcul de rentabilité économique des scénarios (lors du calcul de la possibilité et à la prescription) afin de déterminer le montant acceptable d'aide financière pour un traitement, mais aussi pour orienter le budget vers les travaux les plus rentables afin d'en optimiser l'utilisation.	Poursuivre le développement de logiciels adaptés.
	Qu'un groupe de travail sous la responsabilité de l'Agence analyse toutes les avenues de gains d'efficience et de productivité dont l'objectif principal serait d'augmenter les revenus des producteurs de bois mettant du bois en marché. (À titre d'exemple : la mécanisation, l'agglomération de chantiers, etc.)	Que tous les partenaires acceptent de collaborer.
Deux problèmes majeurs sont soulevés : Le manque de marché pour les bois de trituration et l'incapacité pour la forêt privée de s'approprier de façon concurrentielle de parts de marché actuellement occupées par le Nouveau-Brunswick, le Maine et les régions voisines.	Que tous les intervenants fassent front commun pour la mise en place d'au moins une usine qui utiliserait une grande quantité de bois de trituration. Poursuivre la recherche de nouvelles filières (nouveaux produits et nouveaux marchés) via la Table Forêt-Bois-Réseau du Témiscouata et celle de La Matapédia (en formation).	Que tous les partenaires acceptent de collaborer.
Actuellement, en moyenne environ 50 % des coupes totales sont mécanisées, dans certains territoires c'est presque 100%. Cela permet de réaliser davantage de travaux et d'offrir de meilleurs droits de coupe aux propriétaires, le coût unitaire étant moins élevé. Avec le vieillissement de la main-d'œuvre en abattage manuel, la récolte mécanisée devrait augmenter. Les prix du bois, le droit de coupe versé et la méthode d'exploitation sont des conditions importantes dans la décision du propriétaire pour accepter une coupe totale sur sa propriété.	Augmenter le recours à la récolte mécanisée, autant en coupe totale que partielle.	Mise en place d'un plan de communication afin de convaincre les propriétaires de la pertinence de la mécanisation. Soutenir les entrepreneurs dans l'achat ou le renouvellement de leurs équipements par des garanties de prêts ou autres et également, retenir et développer les compétences de la main-d'œuvre par la formation. (Programme ESSOR d'Investissement Québec)
La superficie maximale de 4 ha d'un seul tenant par rapport à la récolte mécanisée (contrainte de la réglementation) de plus en plus compliquée d'être conforme à la réglementation	Mettre fin aux interventions sur de petites superficies de moins d'un ha.	

Diagnostic de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent - mars 2014

Constats	Pistes de solutions	Conditions préalables
municipale et planifiée un chantier de coupe selon leurs objectifs. (délai, superficie de coupe, etc.) Beaucoup de producteurs y renoncent.	Augmenter la superficie minimale admissible pour une prescription sylvicole afin notamment de faciliter la planification de la récolte mécanisée. La superficie devrait correspondre à un niveau plus économique (comme 8 ha) avec les mêmes normes d'intervention et objectifs de protection.	
Les plans d'aménagement sont présentement axés vers l'optimisation de l'aménagement forestier sur la base des coupes partielles.	Que l'Agence entreprenne une réflexion sur sa stratégie d'aménagement afin d'orienter les plans d'aménagement vers la récolte en coupe totale dans le but de déterminer des objectifs de niveau de récolte.	
La motivation du propriétaire peut être mise à l'épreuve par les nombreuses étapes, documents et intervenants pour obtenir à titre de producteur forestier des services, des travaux sylvicoles, des revenus de bois, un remboursement de taxes, etc. La lourdeur administrative semble un frein important à la mobilisation des producteurs.	Redonner aux conseillers forestiers un rôle de premier plan comme guichet unique et service clé en main afin de répondre aux besoins actuels des producteurs forestiers. Mettre en place à l'intention des producteurs forestiers un guichet afin de faciliter l'accès aux divers services de la forêt privée, comprenant un service en ligne.	Entente entre les principaux intervenants.
La crise forestière et les bas prix pour les bois de la forêt privée, surtout pour le sciage SEPM, ont conduit des propriétaires à diversifier leurs sources de revenus : aménagement pour la villégiature, location pour la chasse, etc. Le profil des propriétaires a changé et leurs intérêts à posséder un lot sont plus diversifiés (villégiature, chasse, placement, etc.). Les propriétaires sont sensibles au prix du bois sur le marché (particulièrement pour le résineux) et leur décision de récolter est fortement influencée par ce prix. Les prix payés pour les bois de trituration sont généralement faibles et il est peu rentable de réaliser des opérations de récolte uniquement pour les bois de cette qualité alors que les forêts privées du Bas-Saint-Laurent génèrent le plus souvent des produits mixtes (résineux-feuillus, sciage-pâte).	Que les conseillers forestiers sur le terrain deviennent des vendeurs du bienfondé des avantages à récolter ou faire récolter du bois, pour le propriétaire lui-même (incluant la fiscalité), et pour sa région (retombées économiques). Que les propriétaires soient sensibilisés que la récolte est un traitement sylvicole dans la chaîne de travaux : la récolte peut être réalisée à plusieurs étapes de la vie du peuplement. Ce sont les outils économiques qui pourraient convaincre le propriétaire de traiter son peuplement afin d'optimiser son investissement pour le futur.	Le défi est de démontrer au producteur de bois qu'il va tirer avantage de son éclaircie à court terme en pouvant bénéficier du programme de remboursement des taxes foncières, sans s'attendre à recevoir des droits de coupe aussi élevés que lors d'une coupe finale.
La majorité des 8 (huit) MRC du territoire établissent les orientations et identifient les dispositions relatives à la protection de la forêt privée, dont l'objectif principal est le contrôle des coupes abusives. Les municipalités doivent harmoniser leur réglementation afin de répondre aux exigences minimales du schéma d'aménagement	Que les MRC du Bas-St-Laurent établissent une orientation générale et une disposition commune afin de contrer les coupes abusives. Des dispositions particulières pourraient toutefois être spécifiques à chacune des MRC pour des zonages particuliers. Que les règlements relatifs à l'abattage des arbres soient peu contraignants à la récolte de bois, sauf en vue de contrer les	Que les MRC consultent les principaux intervenants en forêt privée en cours de processus d'élaboration ou de révision. Que l'Agence sensibilise en continu les responsables des schémas d'aménagement des MRC aux enjeux de la protection de la forêt

Diagnostic de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent - mars 2014

Constats	Pistes de solutions	Conditions préalables
La Décision 11 du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011 requiert que toutes les MRC établissent et révisent la réglementation concernant l'abattage des arbres pour l'ensemble de leur territoire. Dans certains cas (quelques municipalités), les délais dans la réception du permis autorisant les travaux semblent freiner des producteurs à réaliser des interventions forestières.	coupes abusives. Que les schémas d'aménagement servent de référence afin d'harmoniser et d'uniformiser la réglementation municipale exception pour des situations locales et spécifiques. Ceci contribuerait à une plus grande efficacité administrative.	privée.
Le profil des propriétaires a changé de façon importante et devrait encore évoluer. Les travailleurs forestiers détiennent de moins en moins de lots boisés, car les prix demandés sont élevés, surtout dans un contexte de faible marché des bois. Ce sont les professionnels qui sont souvent les nouveaux propriétaires. Il est fréquent d'entendre que les lots sont achetés par des propriétaires voulant protéger la nature, exercer des activités récréatives, surtout pour la chasse. Ce phénomène n'épargnerait que peu de secteurs du territoire.	Documenter les valeurs et les intérêts des nouveaux propriétaires afin de mieux comprendre leur perception par rapport à l'aménagement forestier et la récolte de bois dans le but de motiver ceux-ci à récolter du bois. Réaliser une campagne d'information visant à sensibiliser l'ensemble de la population et les propriétaires des bienfaits de l'aménagement forestier et la récolte de bois (solliciter la contribution des bulletins d'information des MRC). Offrir des services techniques, de récolte, de cour de concentration de bois récoltés et de transport afin d'inciter le propriétaire à s'intéresser à récolter les bois matures.	
Les bois générés par des travaux sylvicoles ayant bénéficié d'une aide financière ne sont pas toujours achetés par des usines du Québec.	Que le MRN, l'Agence, le Syndicat, les conseillers forestiers et les OGC fassent une réflexion sur les mesures en place ou à mettre en place afin de s'assurer que les volumes récoltés ayant fait l'objet d'une aide financière soient livrés à des usines du Québec.	Que tous les partenaires acceptent de collaborer.
Beaucoup de producteurs forestiers seraient pénalisés sur le plan fiscal des particuliers, ne pouvant étaler leurs revenus d'exploitation de leurs boisés.	Analyser une formule d'étalement des revenus du type régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel.³²	Convaincre les organismes nationaux ainsi que les gouvernements du Québec et fédéral.
Les volumes provenant de la forêt privée doivent respecter le principe de la résidualité.	C'est une notion assez souvent mal interprétée. La garantie d'approvisionnement est d'une durée de cinq ans. Les volumes annuels garantis (en forêt publique) sont des volumes résiduels que le ministre détermine en tenant compte notamment des besoins de l'usine et d'autres sources tels que les bois de la forêt privée....(Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, art. 91). Le ministre a l'obligation légale de consulter les syndicats de producteurs forestiers avant de consentir à une garantie d'approvisionnement. Pour apprécier a posteriori l'application de ce principe, il est plus prudent de comparer, sur un horizon de plusieurs années, les volumes consommés de toutes sources extraits du registre de consommation des usines de transformation du MRN (voir les annexes 7 et 8 de ce rapport).	

³² Source : Stimuler le développement des communautés rurales par la création d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel, Fédération des producteurs de bois du Québec, 2010.

Le tableau 6 présente les constats, pistes de solutions et conditions préalables reliés avec l'objectif d'améliorer la synergie d'affaires entre les principaux acteurs de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

Afin d'assurer la mise en œuvre des pistes de solutions de ce tableau et de mener à bien leur accomplissement dans un climat de confiance renouvelé, nous recommandons fortement que le MRN nomme un conciliateur entre les OGC, les conseillers forestiers et le Syndicat.

Tableau 6 : Améliorer la synergie d'affaires entre les principaux acteurs de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

Constats	Pistes de solutions	Conditions préalables
Les relations sont très mauvaises et malsaines.	Que les OGC, les conseillers forestiers et le Syndicat se reconnectent, chacun jouant un rôle très important dans la livraison des volumes aux usines de transformation.	Créer un climat de confiance entre tous les partenaires, basé sur des relations d'affaires.
Le Syndicat semble en phase de tout tenter afin de protéger la structure syndicale. Le Syndicat et les OGC se campent dans la défense d'intérêts corporatifs. Le personnel de direction du Syndicat semble avoir beaucoup de difficultés à entretenir des relations d'affaires cordiales avec ses principaux fournisseurs (OGC) et clients (industriels). Le Syndicat perçoit les OGC comme une menace et non pas comme des partenaires d'affaires de premier ordre. Peu de place pour le partenariat et les compromis dans la recherche de l'objectif fondamental qui est d'organiser la mise en marché des bois des producteurs forestiers.	Que le Syndicat développe une approche client harmonieuse de gagnant-gagnant avec les usines de transformation, les OGC et les conseillers forestiers, basée sur de francs contacts personnels sur une base régulière.	Prise de conscience et volonté d'agir. Que le Syndicat évite de prendre des décisions importantes en vase clos.
Le Syndicat semble avoir recours en continu à la Régie des marchés agricoles pour régler des litiges avec des usines de transformation, des producteurs, des OGC et des transporteurs. Quel est l'avantage-coût de cette approche ?	Que le Syndicat tente de trouver un terrain d'entente avec les parties concernées en favorisant le règlement des différends à l'amiable et par la discussion et que celui-ci fasse appel à la RMAQ qu'en dernier recours.	Prise de conscience et volonté d'agir.
Chaque intervenant constitue un maillon de la chaîne de production et ils ont tous une influence sur le producteur à qui revient la décision d'accepter de récolter ou non. Il est donc essentiel que les messages véhiculés soient positifs. Les messages véhiculés actuellement sont négatifs ou contradictoires.	Que l'Agence, les OGC, les conseillers forestiers, le milieu municipal et le Syndicat conviennent d'une approche positive afin d'inciter les producteurs à récolter davantage de bois.	Prise de conscience et volonté d'agir.
Les relations tendues rendent difficile la prise de positions communes et obstruent le dialogue entre les intervenants.	Que l'Agence et le Syndicat organisent un colloque, à l'intention des intervenants, à l'automne 2014 sur le thème « Comment motiver le producteur forestier du Bas-Saint-Laurent à récolter plus de bois au profit de la création de richesse pour la région dans le cadre actuel et dans un climat amélioré ? »	Créer un climat de confiance entre tous les partenaires, basé sur des relations d'affaires.

9 RÉSUMÉ DES PISTES DE SOLUTIONS DANS LE CADRE ACTUEL

Les pistes de solutions des tableaux 5 et 6 du chapitre 8 sont regroupées dans le présent chapitre sous forme de schéma selon les trois thèmes suivants :

- Volet de la mise en marché des bois ;
- Volet la récolte des bois ;
- Volet de la synergie d'affaires.

Schéma 1 : Volet de la mise en marché des bois

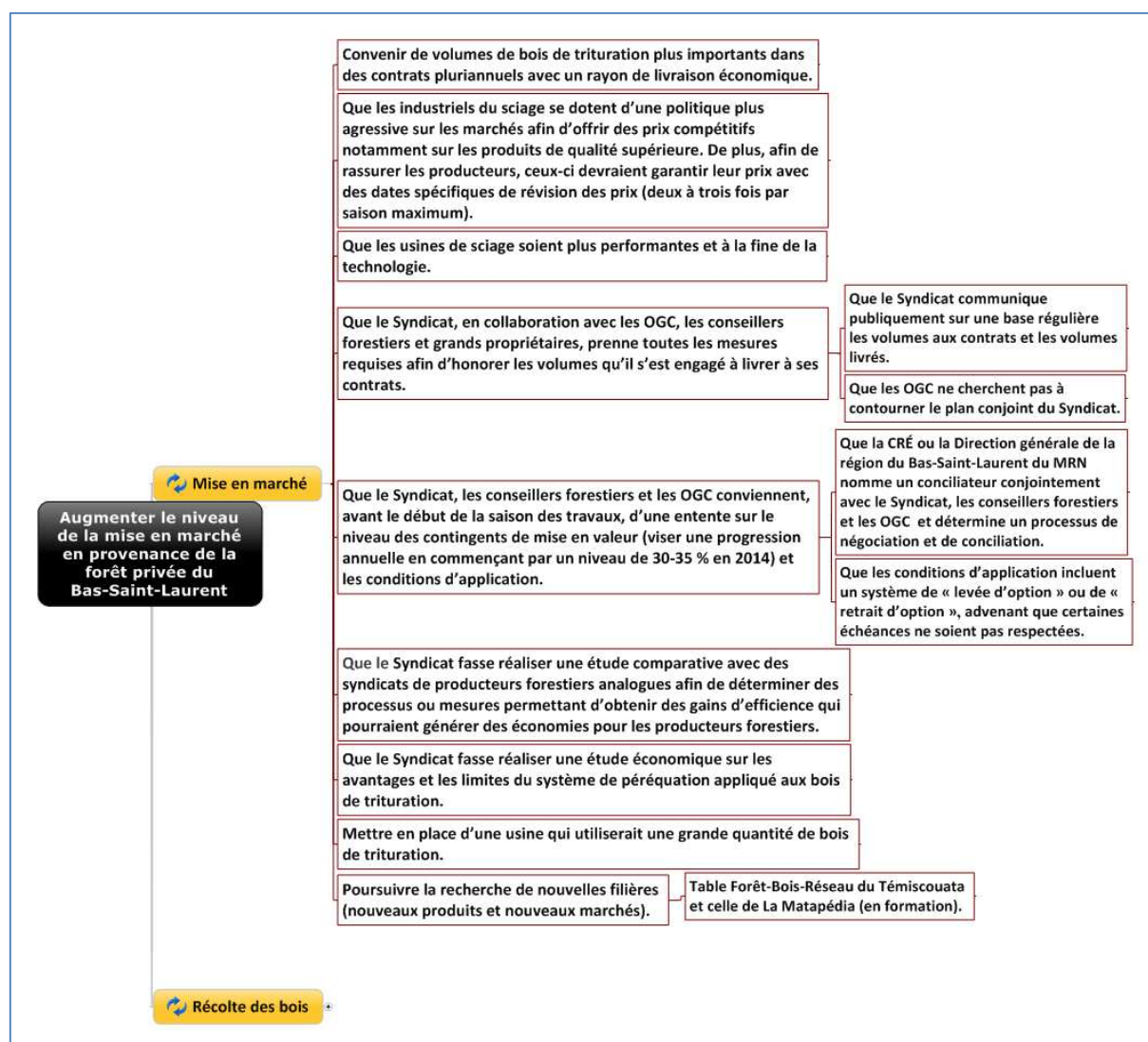


Schéma 2 : Volet de la récolte des bois

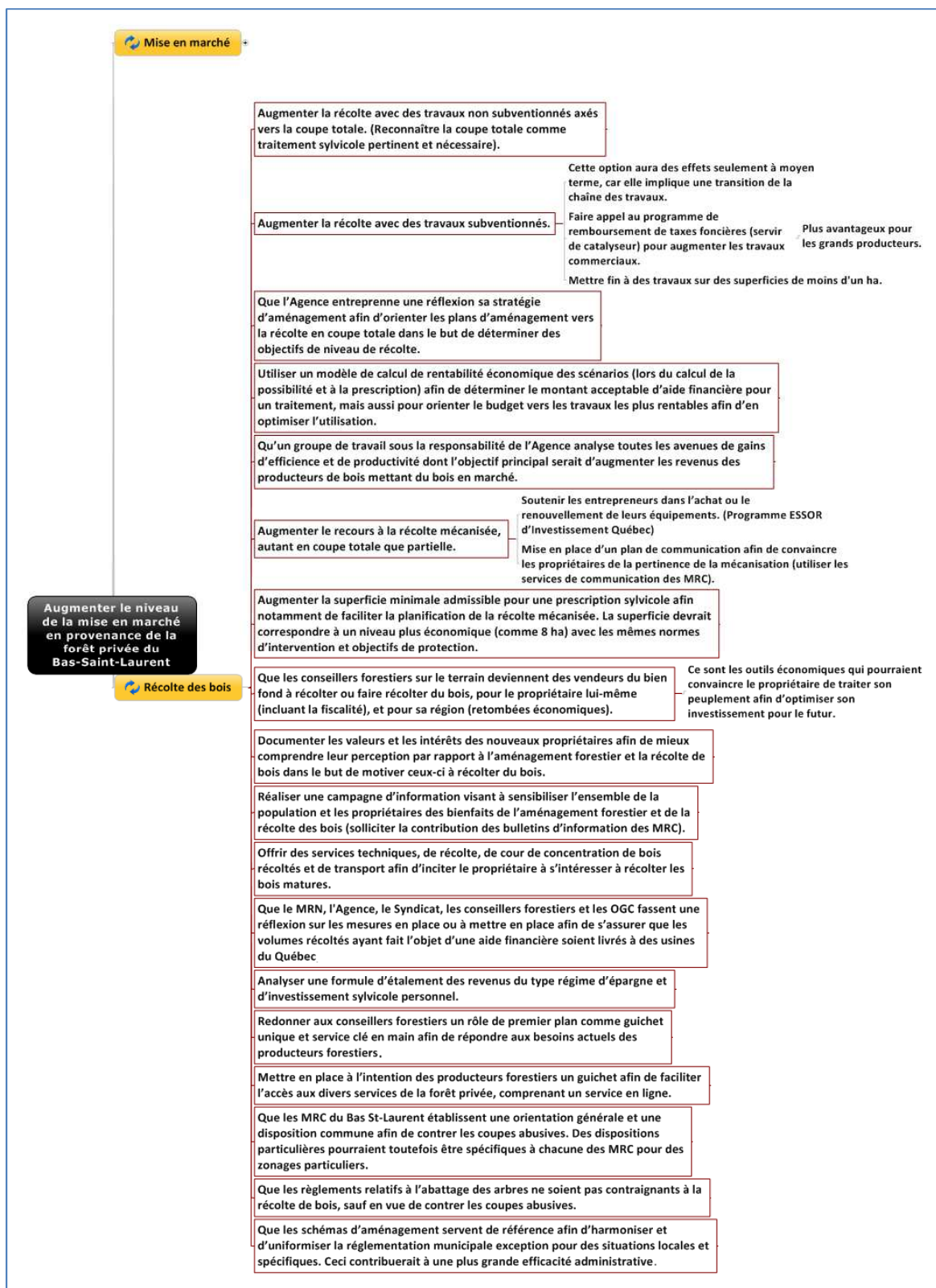
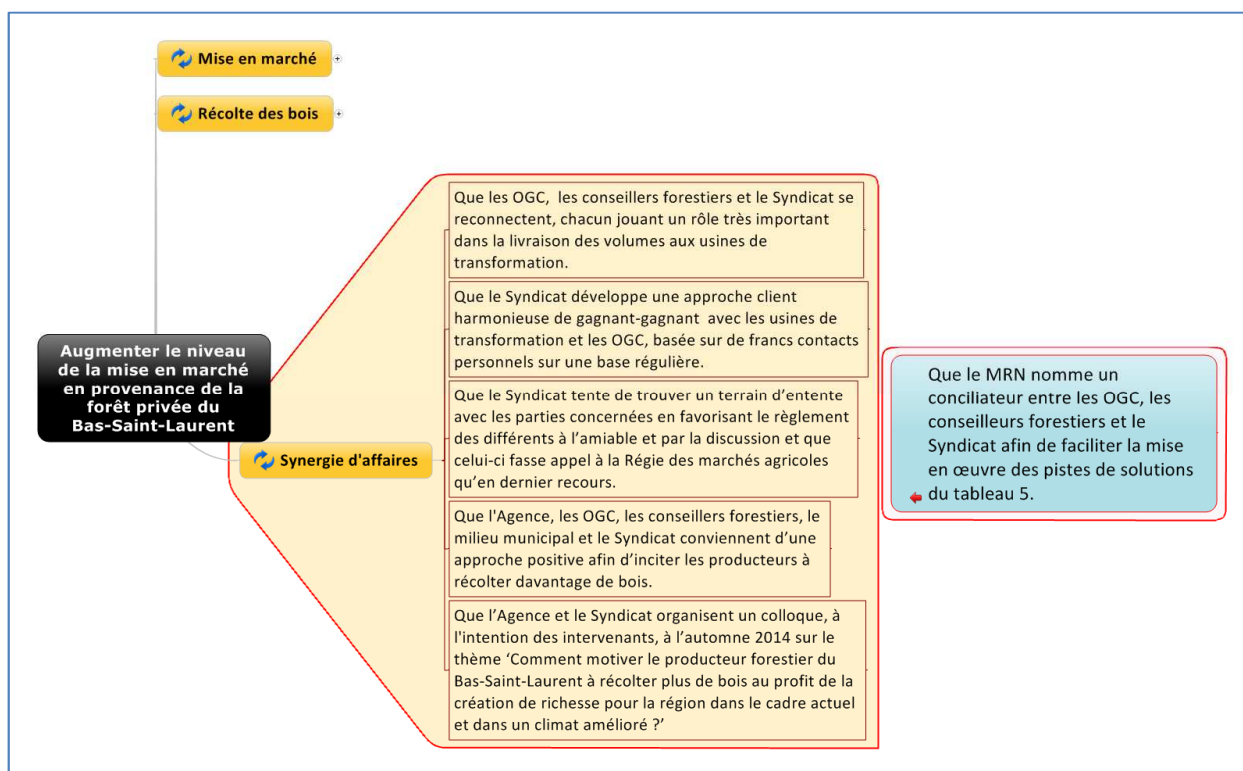


Schéma 3 : Volet de la synergie d'affaires



10 AUTRES ÉLÉMENTS POUR LIER DAVANTAGE L'AIDE GOUVERNEMENTALE À LA RÉCOLTE DE BOIS DANS UN CADRE MODIFIÉ

D'autres éléments pourraient être envisagés afin de lier davantage l'aide gouvernementale à la récolte de bois en modifiant le cadre de gestion actuel. Ce chapitre traite spécifiquement du fonctionnement de certains éléments du système actuel.

Le Bas-Saint-Laurent a été l'instigateur dans les années 70 des programmes et politiques en matière de foresterie dans les forêts privées du Québec. Il est peut-être temps qu'il reprenne son rôle de leader et devienne l'initiateur d'une réelle réforme. Voici quelques éléments de référence.

Constat : La prolifération des structures qui au fil du temps, se sont créées, toutes avec le même but, la mise en valeur de la forêt et la protection du propriétaire forestier. Cette situation n'est pas unique à la région, elle est généralisée. Les structures ont un coût et inévitablement développe un réflexe de défense de leurs prérogatives ce qui peut mener à des situations conflictuelles entre organismes ayant le même but.

Proposition : Que l'Agence invite les partenaires à réfléchir au fonctionnement du système actuel

Dans plusieurs pays européens, où la production de bois alimentant les usines provient essentiellement de la forêt privée, un seul organisme est généralement présent : l'association des propriétaires forestiers. Celui-ci aide à la mise en marché et conseille les propriétaires. De plus, certains pays ont des lois qui obligent à remettre en production après la coupe et dans certains cas, il y a une retenue sur la vente pour alimenter un fond d'investissement sylvicole. Le propriétaire a donc tout avantage à faire de la sylviculture. Selon nos informations plusieurs pays, dont la Suède et la Finlande, sont aux prises avec le même problème de motivation des propriétaires à récolter, ceci est principalement dû à la chute des prix. Par contre, il est probablement important que celui qui fait la mise en marché et qui conseille n'ait pas de lien avec la transformation, ce qui présenterait une apparence de conflit d'intérêt. Pourtant, ce sont des pays où la récolte est bien ancrée dans les mœurs. Pour stimuler les activités, les gouvernements ont mis en place des moyens fiscaux et les ont reliés à des engagements au niveau de la détention et du respect d'un plan d'aménagement.

Constat : Les budgets de l'aide à l'aménagement forestier sont limités doivent servir d'effet de levier à la production plus importantes de bois:

Situation actuelle : Tout propriétaire forestier reconnu est admissible aux programmes d'aide à la mise en valeur de la forêt privée. Historiquement, les budgets disponibles limités ont été répartis sans égard à la rentabilité opérationnelle.

Proposition : Scinder le budget du programme d'aide en deux volets distincts, dont les proportions seront décidées par l'Agence :

1. Volet basé sur des objectifs de récolte de bois à court terme avec pour objectif de servir de bras de levier pour l'activité économique régionale;
2. Volet pour les autres travaux sylvicoles de la chaîne de travaux prévus au PPMV (sans bois marchand en vue d'être récolté), dont notamment pour le reboisement, l'entretien des plantations et l'éclaircie précommerciale.

Situation actuelle : Les budgets de l'aide à l'aménagement forestier sont limités et doivent servir d'effet de levier à la production plus importantes de bois et les priorités peuvent être difficiles à cerner. La production de bois à pâte a besoin d'argent pour être rentable sur le plan opérationnel et la remise en production et l'éducation de peuplements sont essentielles dans la stratégie de mise en valeur. Les coupes partielles représentent près de 7 500 hectares pour la période 2013-2017 selon la stratégie d'aménagement du PPMV qui sous-tend le calcul de possibilité forestière. Celles-ci sont subventionnées et ne sont pas toujours suivies de la coupe finale qui rentabiliserait le tout.

Le programme d'aide semble de plus en plus perçu comme étant un supplément de revenu annuel. Il faut remettre à l'avant-plan les objectifs forestiers de l'aménagement forestier et y croire. Pour les travaux non commerciaux, la plage de temps entre l'investissement et le retour est relativement longue. Le système actuel avec une participation du propriétaire est équitable.

Proposition: Revoir les principes du programme d'aide à l'aménagement :

Analyser pour les coupes partielles un système de subvention-prêt à l'image des prêts et bourses. La forme de contribution et la hauteur de celle-ci seraient dictées par des indicateurs économiques et forestiers : m³/ha, dm³/tige, m³/km et prix de vente des bois à l'usine ; le prêt commence à être remboursé à l'échéance soit lors

de la coupe finale, qu'elle soit réalisée ou non; il peut y avoir une vacance d'intérêt pour une période donnée comme incitatif. Le passage du système actuel au nouveau système serait graduel.

Principe qui sous-tend la proposition : L'aménagement forestier est un investissement qui améliore la quantité et la qualité de la production forestière au profit de son propriétaire et du développement de la société. À première vue, une terre aménagée a une valeur supérieure et se vend plus cher qu'une terre en friche.

11 CONCLUSION

La situation tendue et conflictuelle entre les différents acteurs de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent n'est pas récente, bien que le climat soit devenu plus malsain depuis quelques mois, cristallisé autour de la reconnaissance du modèle d'affaires des OGC et de la mise en marché difficile des bois de trituration par le Syndicat. On peut chercher l'origine à l'époque des grandes réalisations où l'espoir de développer un modèle qui aurait permis à des propriétaires de vivre réellement de leur forêt ne s'est pas concrétisé à grande échelle.

La crise forestière qui perdure depuis plusieurs années a apporté des modifications majeures à la structure industrielle de la région, sans toutefois atteindre de façon notable les principales usines consommant des bois de trituration et la capacité de transformation des usines de sciage.

S'il est permis d'affirmer que le programme d'aménagement a contribué à soutenir la récolte de bois au cours de la récente crise forestière, notamment en période de bas prix du bois de sciage résineux, la lente reprise économique du secteur forestier, la nécessité de rechercher des gains d'efficacité dans l'aide aux propriétaires forestiers et dans le modèle de mise en marché appellent tous les acteurs à la réflexion.

À la question de départ « *Que pouvez-vous faire de plus ou quelles mesures ou changement au modèle actuel pourraient favoriser une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?* », ce rapport apporte quelques pistes de solutions à court et à moyen terme. Il revient à chacun de les analyser et de s'accaparer de leur mise en application.

Les solutions résident entre les mains des principaux intervenants. Mais au départ, il est urgent de rétablir le dialogue et la confiance afin de lancer des messages positifs aux producteurs à qui revient la décision d'accepter de récolter ou non. Faut-il le rappeler, des actions concertées sont plus porteuses que des actions individuelles.

Toutefois, les défis s'annoncent importants à moyen et à long terme. Le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée doit être renouvelé pour le 1^{er} avril 2015 et la course à l'efficacité et à l'efficience à l'interne et entre les régions laisse déjà entrevoir des changements importants dans la livraison des programmes d'aide. À plus long terme, il faut réfléchir à la structure industrielle régionale, aux missions et raisons d'être des organismes en place, aux orientations stratégiques de l'aménagement et, ultimement, à une nouvelle formule de financement mettant à l'avant-plan les objectifs de l'aménagement forestier.

Comme indiqué dès le départ, ce rapport n'a pas la prétention de trouver des solutions à des problèmes complexes dont l'origine de certains remonte à plusieurs années et dont certains autres se définissent en temps réel. Toutefois, si celui-ci peut servir de catalyseur à une réflexion collective, il aura atteint son but.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire de base.....	38
Annexe 2 : Contexte et enjeux du mandat (transmis le 5 novembre 2013 avec le questionnaire de base)	40
Annexe 3 : Liste des intervenants consultés.....	43
Annexe 4 : Questionnaire ciblé sur les enjeux municipaux	44
Annexe 5 : Liste des MRC consultées	44
Annexe 6 : Schéma des principaux intervenants du secteur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent	45
Annexe 7 : Évolution de la consommation des bois de la forêt privée par les usines du Bas-Saint-Laurent, pour les années 2003, 2006, 2009 et 2012	46
Annexe 8 : Évolution de la consommation des bois, par source, par les usines de pâtes, papiers et panneaux du Bas-Saint-Laurent pour les années 2003, 2006, 2009 et 2012	47
Annexe 9 : Sommaire des principaux commentaires retenus des intervenants	48
Annexe 10 : Sommaire des principaux commentaires du milieu municipal.....	62

Annexe 1 : Questionnaire de base**Question générale**

Que pouvez-vous faire de plus ou quelles mesures ou changement au modèle actuel pourraient favoriser une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?

Questions reliées à la récolte et à la mise en marché

Contexte	La figure 3.3. du document Connaissance du PPMV 2013 (p. 24) permet de constater que de 2005 à 2009 le prix offert pour le bois de sciage SEM de forêt privée a diminué de 39 %, ce qui a entraîné une baisse des ventes de 62 %. Il est donc possible de déduire qu'une proportion élevée de propriétaires réduisent ou arrêtent la récolte de leur bois lorsque la baisse du prix atteint un certain seuil, car ils jugent qu'il n'est plus intéressant de mettre le bois en marché. Les usines de pâtes et papiers du Bas-Saint-Laurent, grandes consommatrices de feuillus de trituration, avaient réduit en 2009 de 240 000 m ³ leur approvisionnement en fibre (bois rond et copeaux) en provenance de la forêt privée par rapport à 2003. (Ibid., p. 19)
Outre une augmentation des prix payés aux producteurs, quelles autres pistes de solutions auraient pour effet d'augmenter de façon importante la récolte des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?	
Contexte	Depuis de nombreuses années, la mise en marché du bois à pâtes, papiers et panneaux est assujettie au plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, alors que la mise en marché du bois de sciage est un « libre marché ».
Dans quelle mesure, l'intégration de la mise en marché du bois de sciage pourrait-elle contribuer à une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?	
Autres commentaires ou pistes d'amélioration en lien avec la récolte et la mise en marché pouvant favoriser une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?	

Questions reliées à l'aménagement et à la motivation des propriétaires

Contexte	Le plan d'action du Document Connaissance du PPMV 2013 mentionne à l'orientation 1 (Assurer la protection et la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire privé) l'action suivante : « Poursuivre les efforts d'amélioration de l'efficacité par une livraison professionnelle du programme de mise en valeur, par une instauration soutenue de la mécanisation, par une utilisation judicieuse des fonds dédiés à l'aménagement, par des mécanismes adéquats d'information aux producteurs. »
Pour chacune des pistes d'actions identifiées au PPMV, quels sont les éléments les plus importants pour favoriser une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?	
Améliorer l'efficacité :	
Mécanisation :	
Utilisation des fonds :	
Information des producteurs :	
Contexte	Au cours des dernières années, une grande partie des volumes mis en marché sont issus des travaux d'aménagement subventionnés.
Quels sont les autres moyens pour augmenter les volumes récoltés en forêt privée et pouvant être consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent, tout en assurant un rendement économique pour l'ensemble de la société ?	
Contexte	Les raisons des propriétaires forestiers (et des entrepreneurs forestiers) pour ne pas réaliser des activités de récolte et d'aménagement forestier peuvent être nombreuses et variées.
À votre avis, quelles sont les raisons les plus importantes pour chacun des aspects et veuillez les qualifier ?	
Aspect économique	

Aspect fiscal	
Aspect législatif	
Aspect réglementaire	
Autres commentaires ou pistes d'amélioration en lien avec l'aménagement et la motivation des propriétaires pouvant favoriser une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?	

Question reliée aux rôles des organismes et à leurs relations

Contexte	Plusieurs intervenants œuvrent à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur du territoire forestier privé et à la transformation de cette ressource au bénéfice du propriétaire forestier et de la collectivité. L'enjeu 2.E du document Connaissance du PPMV 2013 (Cohésion des actions des intervenants du milieu, p. 14) précise que « la concertation et la cohésion des actions sont essentielles afin de favoriser l'utilisation judicieuse de cette ressource en fonction du principe du développement durable. »
Comment pouvez-vous qualifier les relations actuelles entre les divers organismes dans la perspective d'atteindre les objectifs suivants ? :	
Augmenter les bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?	
Assurer le maintien du programme d'aménagement de la forêt privée et son efficience ?	
Autres commentaires ou pistes d'amélioration en lien avec les rôles des organismes et leurs relations dans le but de favoriser une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?	

Annexe 2 : Contexte et enjeux du mandat (transmis le 5 novembre 2013 avec le questionnaire de base)

CONTEXTE SPÉCIFIQUE AU MANDAT³³

En période économique difficile où les prix du bois sont bas, comme c'est le cas depuis quelques années (2006) notamment pour les prix du bois de sciage, les travaux d'aménagement et de mise en valeur jouent un rôle crucial pour le niveau de l'employabilité et des volumes de bois mis en marché. Selon une compilation rapportée dans le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (PPMV 2013)³⁴, 86 % des volumes mis en marché en 2009 (337 000 m³/393 000 m³) étaient issus des travaux d'aménagement contre 47 % en 2005 (492 000 m³/1 054 000 m³). Alors que les propriétaires hors programme d'aide semblent retarder la récolte en période de bas prix, ceux faisant affaire avec des entreprises ayant accès au programme d'aide peuvent profiter d'une orientation liant travaux d'aménagement-récolte-maintien des emplois.

La présente crise forestière a eu plusieurs conséquences majeures, dont la fermeture de nombreuses usines et la baisse de la production des usines encore en place, ce qui a entraîné une réduction des volumes récoltés en forêt publique et dans une plus grande mesure, des volumes achetés en provenance de la forêt privée. Ainsi, de 2003 à 2009, bien que la proportion soit restée assez stable (33 %), les volumes de bois estimés en provenance du territoire privé par rapport à la consommation totale de bois rond des usines du territoire du Bas-Saint-Laurent ont baissé de plus de 50 %, passant de 1 030 850 m³ à 482 300 m³³⁵.

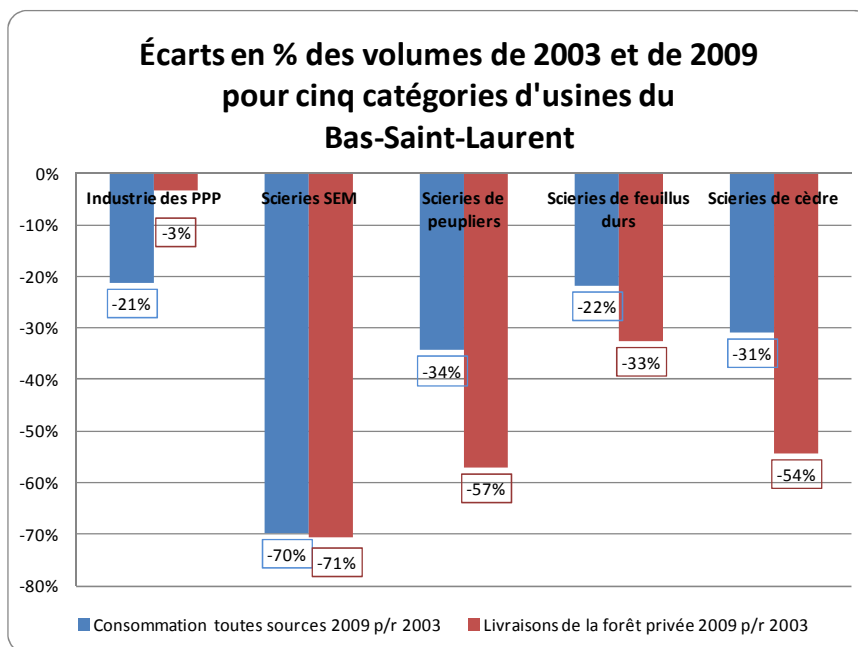
Le graphique suivant, issu des données des tableaux 3.2 et 3.3 du document Connaissance du PPMV 2013 montre, selon cinq (5) catégories d'usines, les écarts en pourcentage entre la consommation totale des volumes de 2003 et 2009 et les volumes provenant de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent. Pour l'industrie du sciage SEM, c'est une réduction de 71 % de la consommation en provenance de la forêt privée de -54 % pour les peupliers et de -33 % pour les feuillus durs. Ces baisses des volumes provenant de la forêt privée ont eu une incidence sur la capacité des quatre (4) usines de pâtes et papiers de la région à s'approvisionner en provenance de la forêt privée (bois rond et coproduits générés par la transformation en sciage). Ainsi, au cours de la même période, l'industrie des pâtes et papiers de la région, grande consommatrice de bois feuillus, a accru son approvisionnement en provenance de l'extérieur de la région du Bas-Saint-Laurent, l'approvisionnement régional passant de 46 % en 2003 à 38 % en 2009, soit une baisse de 240 000 m³³⁶.

³³ Certains éléments du contexte transmis en novembre 2013 ont été modifiés ou précisés dans ce rapport à la suite de vérifications ou de précisions.

³⁴ Source : Agence BSL 2013. *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Document de connaissance*, Québec. p. 26.

³⁵ Ibid. p. 18, tableaux 3.2 et 3.3.

³⁶ Ibid. p. 19.



Sur le plan économique, la baisse des volumes livrés aux usines entre 2005 et 2009 a fait passer la valeur des ventes de bois (excluant le bois de chauffage) de 67 M\$ à environ 20 M\$³⁷, fragilisant ainsi la vitalité économique de plusieurs communautés.

Rappelons que la possibilité forestière des forêts privées de la région administrative du Bas-Saint-Laurent est de 1 925 000 m³³⁸, pour la période 2013-2017 et de 1 570 200 m³ selon le territoire du plan conjoint du Bas-Saint-Laurent³⁹.

Enfin, notons que depuis 2013, les producteurs forestiers détenant des conventions d'aménagement doivent faire une demande personnelle de contingent au Syndicat pour la mise en marché des bois à pâtes, papiers et panneaux.

À la lecture du PPMV, il est permis de constater une interdépendance entre les travaux d'aménagement et les volumes récoltés. Cette corrélation s'amplifie en période de crise industrielle.

Historiquement, la forêt privée du Bas-Saint-Laurent reçoit près de 30 % du budget des contributions gouvernementales en forêt privée (programme de mise en valeur de la forêt privée [PMVFP], programme d'investissements sylvicoles [PIS] et le programme de création d'emplois), soit environ 12,86 M\$ en 2012-2013, répartis entre le volet regroupé (84,6 %) et l'aide individuelle (15,4 %)⁴⁰. Le PMVFP, représentant un peu plus de 7 M\$ des contributions gouvernementales dans le Bas-Saint-Laurent, vient à échéance le 31 mars 2015.

³⁷ Ibid. p. 23, tableau 3.7.

³⁸ Source : Agence BSL 2013. *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Document de stratégie*, Québec. p. 39, tableau 3.19.

³⁹ Source : Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. Rapport annuel 2012, p. 7, tableau 4.

⁴⁰ Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Rapport annuel 2012-2013, p. 3.

Selon une enquête réalisée en 2012⁴¹ pour l'ensemble du Québec, les propriétaires forestiers de la région se distinguent avantageusement. Aux fins de notre mandat, notons que près de 70 % des producteurs forestiers possèdent un plan d'aménagement et environ le même pourcentage a reçu une aide financière au cours des cinq (5) dernières années. Ceux-ci consultent davantage leur conseiller forestier concernant la planification et la réalisation de travaux d'aménagement. Les services offerts par les organismes de gestion en commun (OGC) et les conseillers indépendants depuis le début des années 70 ont contribué fortement à démarquer la région.

ENJEUX

La région du Bas-Saint-Laurent est très bien outillée en organismes intervenant en forêt privée (voir le schéma joint plus bas) et a fait preuve dans le passé d'un dynamisme reconnu. Faut-il rappeler que des enjeux majeurs se dessinent face au vieillissement de la main-d'œuvre dans le secteur de l'aménagement forestier et la dévitalisation de plusieurs communautés rurales?

Mais, devant tous ces défis majeurs qui interpellent l'ensemble des organismes intervenants en forêt privée, le climat semble présentement plutôt malsain. Dans la lettre transmise récemment par le directeur général de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Paul St-Laurent, nous pouvons lire : « *nous sommes à même de constater que les tensions sont importantes entre les principaux acteurs de la forêt privée.* »

À l'aube d'une reprise dans le secteur de l'industrie du bois et l'horizon du renouvellement du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée au-delà du 31 mars 2015, la présente démarche vise à cerner les bases d'un nouveau partenariat fondé sur une plus grande synergie entre les acteurs qui pourrait conduire à une augmentation des volumes récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent.

En somme, le questionnaire auquel vous êtes invités à contribuer vise à répondre à la question suivante :

**QUE POUVEZ-VOUS FAIRE DE PLUS OU QUELLES MESURES OU
CHANGEMENT AU MODÈLE ACTUEL POURRAIENT FAVORISER UNE
AUGMENTATION DES BOIS RÉCOLTÉS EN FORÊT PRIVÉE ET CONSOMMÉS
PAR LES USINES DE TRANSFORMATION DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-
LAURENT ?**

⁴¹ Source : Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées, Coté et al, 2012.

Annexe 3 : Liste des intervenants consultés

Type d'intervenants ou d'organismes	Organismes ou intervenants	Commentaires reçus
Conseillers forestiers indépendants	Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.	Oui
	Coopérative forestière Haut Plan Vert	Oui
	Consultants Forestiers Évolu-Bois	Non
	Val-Montagne inc.	Oui
Grands propriétaires forestiers	Aménagement forestier Beaufor inc.	Oui
	Solifor	Oui
Organismes de gestion en commun	Groupe forestier de Kamouraska	Oui
	Groupe forestier de Témiscouata	Oui
	SER de la Mitis	Oui
	SER des Basques	Oui
	SER des Monts	Oui
	Groupe forestier et agricole Taché	Non
	SER de la Neigette	Oui
	SER de La Vallée	Oui
Autres organismes	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL	Oui
	Fédération des organismes de gestion en commun	Oui
	Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata	Oui
Syndicat de producteurs forestiers	Syndicat des producteurs forestiers Bas-Saint-Laurent	Oui
	Syndicat des producteurs de Bois de la Côte-du-Sud	Oui
Usines de transformation	Cascades Canada ULC (Norampac, Cabano)	Oui
	Groupe NBG inc.	Oui
	Produits forestiers Basques inc.	Oui
	Uniboard Canada inc.	Oui
	Tembec (Matane)	Oui
	Damabo inc.	Oui
	Bois BSL Amqui inc.	Oui
	Groupe Lebel	Oui
	Bégin & Bégin inc.	Non
	Scierie SerDam inc. (via SER de la Mitis inc.)	Oui
	Les Bardeaux Lajoie inc.	Non
	Lulumco inc.	Non
	Bois CFM inc.	Non
	Bois d'œuvre Cedrico inc.	Non
	Scierie St-Fabien	Oui
	Multi Cèdre Itée	Non
	Scierie Ste-Irène	Non
Autre intervenant	Daniel Boucher	Oui
	en ombragé : rencontre en personne	
En plus d'une rencontre de groupe avec les 8 OGC, des rencontres particulières ont eu lieu avec le Groupe forestier de Témiscouata et la SER de la Vallée		

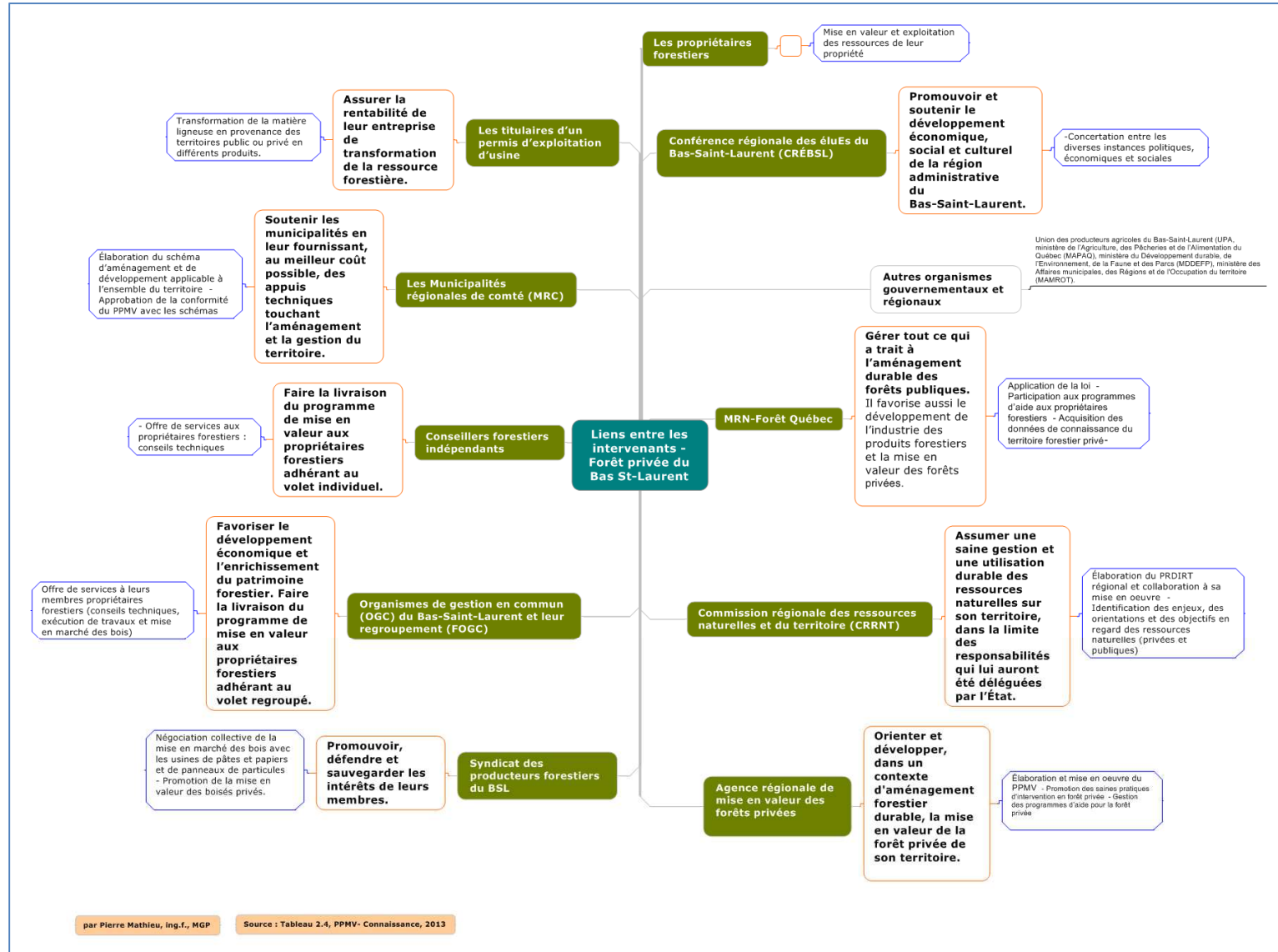
Annexe 4 : Questionnaire ciblé sur les enjeux municipaux

De façon générale, comment la réglementation en milieu municipal peut-elle favoriser la récolte des bois ?
Dans quelle mesure les augmentations de la valeur des lots boisés et des taxes municipales peuvent restreindre la récolte des bois ?
À votre avis, la bonification apportée au Règlement sur le remboursement des taxes foncières annoncée en novembre dernier lors du Rendez-vous de la forêt québécoise peut-elle contribuer à l'augmentation de la récolte des bois de la forêt privée?
Contexte : Les relations entre les organismes de gestion en commun et le Syndicat des producteurs de forestiers du Bas-Saint-Laurent sont assez difficiles en ce moment. Il serait pourtant indiqué de travailler ensemble afin d'augmenter les bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent et d'assurer le maintien du programme d'aménagement de la forêt privée et son efficience.
Y a-t-il un rôle pour les élus, partenaires de la forêt privée, dans le règlement du conflit actuel? Si oui, lequel?
Autres commentaires ou pistes d'amélioration en lien avec le milieu municipal pouvant contribuer à une augmentation des bois récoltés en forêt privée et consommés par les usines de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent ?

Annexe 5 : Liste des MRC consultées

Type d'intervenants ou d'organismes	Organismes ou intervenants	Commentaires reçus
Municipalités régionales de comté (MRC)	MRC de Témiscouata	Oui
	MRC de La Matapédia	Oui
	MRC de Rivière-du-Loup	Non
	MRC de La Mitis	Oui
	MRC de la Matanie	Oui
	MRC des Basques	Oui
	MRC de Kamouraska	Oui
	MRC de Rimouski-Neigette	Oui
	en ombragé : rencontre en personne	
En plus d'une rencontre de groupe avec les 8 OGC, des rencontres particulières ont eu lieu avec le Groupement forestier de Témiscouata et la SER de la Vallée		

Annexe 6 : Schéma des principaux intervenants du secteur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent



Annexe 7 : Évolution de la consommation des bois de la forêt privée par les usines du Bas-Saint-Laurent, pour les années 2003, 2006, 2009 et 2012

Évolution de la consommation des bois de la forêt privée par les usines du Bas-Saint-Laurent						
Année	2003	2006	2009	2012	Évolution entre 2003 et 2012	
Industrie de PPP (R+F)	308 184	303 798	188 748	214 579	(93 605)	-30%
Scieries SEM	470 067	466 132	147 376	119 242	(350 825)	-75%
Scieries de peuplier	314 386	259 601	111 428	138 891	(175 495)	-56%
Scieries de feuillus durs	75 791	53 848	36 679	41 361	(34 430)	-45%
Scieries de cèdre et pin	75 858	25 088	15 654	6 939	(68 919)	-91%
Total	1 246 289	1 110 473	501 894	523 024	(723 265)	-58%
Source : MRN, région du Bas-saint-Laurent, janvier 2014						

Annexe 8 : Évolution de la consommation des bois, par source, par les usines de pâtes, papiers et panneaux du Bas-Saint-Laurent pour les années 2003, 2006, 2009 et 2012

Évolution de la consommation par source par les usines de pâtes, papiers et panneaux du Bas-Saint-Laurent							
	Année	2003	2006	2009	2012	Évolution entre 2003 et 2012	
Nombre d'usines		6	6	5	5		
Résineux							
Bois ronds							
Forêt privée		14 637	44 043	40 283	7 159	(7 478)	-51%
Extérieur		7 723	483	24 442	119	(7 604)	-98%
Forêt publique		29 977	16 565	71 809	10 295	(19 682)	-66%
Usines du Québec		912	7 926	275	1 546	634	70%
Total - Bois ronds		53 249	69 017	136 809	19 119	(34 130)	-64%
Copeaux							
Forêt privée		-	-	-	-		
Extérieur		131 128	232 757	225 245	140 083	8 955	7%
Forêt publique		-	-	-	-	-	
Usines du Québec		562 801	451 700	381 681	252 662	(310 139)	-55%
Total - Copeaux		562 801	451 700	381 681	252 662	(310 139)	-55%
Sciures et rabotures							
Extérieur		93 166	92 773	103 995	178 394	85 228	91%
Usines du Québec		227 046	396 770	230 219	297 812	70 766	31%
Total - Sciures rabotures		320 212	489 543	334 214	476 206	155 994	49%
Résidus du bois							
Extérieur		24 023	19 152	4 340	5 961	(18 062)	-75%
Usines du Québec		22 503	42 738	14 980	19 186	(3 317)	-15%
Total - Résidus du bois		46 526	61 890	19 320	25 147	(21 379)	-46%
Total Résineux							
Forêt privée		14 637	44 043	40 283	7 159	(7 478)	-51%
Extérieur		256 040	345 165	358 022	324 557	68 517	27%
Forêt publique		29 977	16 565	71 809	10 295	(19 682)	-66%
Usines du Québec		813 262	899 134	627 155	571 206	(242 056)	-30%
Total		1 113 916	1 304 907	1 097 269	913 217	(200 699)	-18%
Feuillus							
Bois ronds							
Forêt privée		243 521	209 449	127 016	207 420	(36 101)	-15%
Extérieur		64 168	24 064	81 813	63 813	(355)	-1%
Forêt publique		225 302	199 290	121 973	68 979	(156 323)	-69%
Usines du Québec		-	1 563	1 511	10 541	10 541	
Total - Bois ronds		532 991	434 366	332 313	350 753	(182 238)	-34%
Copeaux							
Forêt privée		50 026	50 306	21 449	-	(50 026)	-100%
Extérieur		177 317	83 312	157 184	224 573	47 256	27%
Forêt publique		48 783	114 763	46 069	-	(48 783)	-100%
Usines du Québec		365 193	321 849	302 792	410 919	45 726	13%
Total - Copeaux		641 319	570 230	527 494	635 492	(5 827)	-1%
Sciures et rabotures							
Extérieur		47 922	37 298	22 372	15 461	(32 461)	-68%
Usines du Québec		90 346	30 718	28 877	21 606	(68 740)	-76%
Total - Sciures rabotures		138 268	68 016	51 249	37 067	(101 201)	-73%
Résidus du bois							
Extérieur		10 607	17 658	9 062	-	(10 607)	-100%
Usines du Québec		31 563	11 072	9 174	459	(31 104)	-99%
Total - Résidus du bois		42 170	28 730	18 236	459	(41 711)	-99%
Total Feuillus							
Forêt privée		293 547	259 755	148 465	207 420	(86 127)	-29%
Extérieur		300 014	162 332	270 431	303 847	3 833	1%
Forêt publique		274 085	314 053	168 042	68 979	(205 106)	-75%
Usines du Québec		487 102	365 202	342 354	443 525	(43 577)	-9%
Total		1 354 748	1 101 342	929 292	1 023 771	(330 977)	-24%
Résineux + Feuillus							
Forêt privée		308 184	303 798	188 748	214 579	(93 605)	-30%
Extérieur		556 054	507 497	628 453	628 404	72 350	13%
Forêt publique		304 062	330 618	239 851	79 274	(224 788)	-74%
Usines du Québec		1 300 364	1 264 336	969 509	1 014 731	(285 633)	-22%
Total		2 468 664	2 406 249	2 026 561	1 936 988	(531 676)	-22%
Proportion provenant de la forêt privée (Résineux)							
		1%	3%	4%	1%		
Proportion provenant de la forêt privée (Feuillus)							
		22%	24%	16%	20%		
Proportion provenant de la forêt privée (Résineux + Feuillus)							
		12%	13%	9%	11%		
Source : MRN, région du Bas-saint-Laurent, janvier 2014							

